Nations Unies S/PV.3931

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3931e séance

Jeudi 24 septembre 1998, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Hjelm-Wallén	(Suède)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Khalifa
	Brésil	M. Lampreia
	Chine	M. Tang Jiaxuan
	Costa Rica	M. Rojas López
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Védrine
	Gabon	M. Oye Mba
	Gambie	M. Jobe
	Japon	M. Koumura
	Kenya	M. Godana
	Portugal	M. Gama
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Cook
	Slovénie	M. Frlec

Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318)

98-85877 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité se rappelleront que la date et l'ordre du jour de la présente séance ont été fixés par les membres du Conseil lors de ses consultations antérieures.

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318)

Invitation à S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'accord intervenu lors des consultations antérieures du Conseil, je demande au Chef du protocole d'escorter S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à la table du Conseil.

M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, est escorté à la table du Conseil.

Invitation à M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'accord intervenu lors des consultations antérieures du Conseil, j'invite S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, prend place à la table du Conseil.

Souhaits de bienvenue aux Ministres des affaires étrangères

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'annoncer que, à l'occasion de la présente séance du Conseil de sécurité, le Bahreïn, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, la France, le Gabon, la Gambie, le Japon, le Kenya, le Portugal, la Slovénie, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique sont représentés par leurs Ministres des affaires étrangères. Je me félicite de leur présence à la table du Conseil.

J'aimerais également souligner la présence d'autres Ministres des affaires étrangères dans la salle du Conseil aujourd'hui. Leur présence témoigne de l'importance de la question qui sera traitée au cours de la présente séance. L'esprit de coopération manifesté par toutes les personnes présentes ici, qui a rendu possible la présente séance, est vivement apprécié par nous tous.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa deuxième séance au niveau ministériel au sujet de l'Afrique. Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du document S/1998/318, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, déposé conformément à la demande du Conseil formulée lors de sa première séance au niveau ministériel au sujet de l'Afrique.

J'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/876, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 septembre 1998 et adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre également datée du 18 septembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche, en sa qualité de Président du Conseil des ministres de l'Union européenne.

J'aimerais rappeler que le Secrétaire général a officiellement présenté son rapport à la séance du Conseil tenue le 16 avril 1998, lors de laquelle de nombreuses délégations ont pris la parole. À sa 3886e séance, tenue le 28 mai 1998, le Conseil a adopté la résolution 1170 (1998), en vertu de laquelle il a, entre autres, décidé de créer un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner toutes les recommandations du rapport qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Groupe de travail ad hoc a été prié de soumettre à l'examen du Conseil, d'ici à septembre 1998, des propositions détaillées sur les mesures concrètes à prendre.

Je rappelle également que sur la base des recommandations émanant du Groupe de travail spécial, le Conseil de sécurité a récemment adopté deux résolutions et une déclaration présidentielle. La résolution 1196 (1998), du 16 septembre 1998, concernait le renforcement de l'efficacité des embargos sur les armes imposés par le Conseil. La résolution 1197 (1998), du 18 septembre 1998, traitait du renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. La déclaration présidentielle S/PRST/1998/28 du 16 septembre 1998 traitait du renforcement de la capacité de maintien de la paix en Afrique.

J'ai le privilège de donner maintenant la parole au Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Blaise Compaoré. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à faire sa déclaration.

Le Président Compaoré (Burkina Faso) : Vous comprendrez que j'éprouve un sentiment tout particulier de réconfort, mais également de reconnaissance, de constater qu'au moment où je viens faire entendre la voix de l'Afrique devant la communauté internationale, le Conseil de sécurité consacre une session spéciale à la situation sur notre continent. Je salue cette initiative fort louable qui me donne l'occasion de partager avec vous quelques-unes de nos préoccupations.

Pour cet intérêt soutenu que vous portez aux problèmes de l'Afrique, je voudrais vous féliciter et vous remercier très sincèrement, Madame la Présidente. Je vous prodigue aussi mes encouragements pour que votre présidence du Conseil soit la plus profitable possible à notre Organisation.

À Monsieur le Secrétaire général, je réitère toute notre satisfaction pour le travail accompli chaque jour au service de la paix.

Je l'ai déjà dit devant l'Assemblée générale, les problèmes de sécurité en Afrique sont immenses et complexes. Nous sommes cependant persuadés que dans l'union et avec la coopération des Nations Unies nous braverons tous les écueils et que dans l'union et avec le reste de la communauté internationale, nous gagnerons la bataille pour la paix.

Certes, la recrudescence des crises africaines et les difficultés pour les résoudre poussent quelquefois à l'exaspération et au pessimisme. Mais armés de notre volonté et de notre détermination nous avons confiance en notre capacité de venir à bout de toutes nos difficultés.

Il y a une année, le Conseil de sécurité adoptait une déclaration sur la situation en Afrique, dans laquelle il réaffirmait la responsabilité qui incombe à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Depuis lors, sur notre continent, la situation n'a pas connu une évolution positive. Certaines crises, nées il y a de nombreuses années déjà, constituent encore pour la communauté internationale un véritable défi qu'il faut relever à tout prix. C'est le cas de l'Angola, de la Somalie, etc...

À ces crises sans fin, sont venus s'ajouter de nouveaux conflits qui nous interpellent tout autant de par leur complexité et les graves dangers qu'ils font courir aux sous-régions où elles sévissent et au continent dans son ensemble. L'Éthiopie et l'Érythrée sont au bord d'un embrasement généralisé. Depuis son trente-quatrième sommet, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'emploie du mieux qu'elle peut à contenir cette situation. À cette fin, je me suis rendu à Addis-Abeba et à Asmara, en compagnie des Présidents Mugabe du Zimbabwe et Pasteur Bizimungu, du Rwanda, et du Ministre des affaires étrangères de Djibouti.

Cette mission a eu le mérite de contenir l'évolution de la situation suite à l'appel que nous avons lancé aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et qu'elles s'abstiennent de tout acte de nature à pousser l'escalade. Je voudrais, en conséquence, saisir l'opportunité qui m'est offerte, pour redire aux leaders de ces deux pays la haute appréciation dans laquelle nous tenons leur engagement à donner une chance à la paix et saluer la confiance qu'ils placent en l'OUA pour les aider à régler leur différend pacifiquement.

Nos efforts se poursuivent. Je suis présentement en consultations avec mes pairs pour l'organisation prochaine à Ouagadougou d'une rencontre que nous souhaitons mettre à profit pour faire aux deux parties des propositions concrètes. De notre avis, la solution à ce conflit nécessitera l'appui sans réserve et l'assistance de la communauté internationale, plus particulièrement de l'ONU, aux efforts de l'OUA et à ses propositions.

De même, l'OUA aura besoin à ses côtés de l'ONU dans la gestion et le règlement de la grave et impressionnante crise qui vient d'éclater en République démocratique du Congo. Grave et impressionnante, cette crise l'est, au regard du nombre de pays dont les forces armées y sont aujourd'hui engagées et du potentiel énorme de déstabilisation qu'elle constitue pour la sous-région. Elle représente, de ce fait, une première dans l'histoire de l'Afrique et appelle sans doute à une mobilisation internationale tout

aussi importante pour y faire pièce. J'exhorte l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à se tenir prêts le moment venu et à répondre favorablement à nos sollicitations.

Au même titre que l'OUA, ces crises interpellent les Nations Unies qui, au demeurant, dans leur déclaration sur l'Afrique, rappelaient leur propre responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet engagement de l'ONU se concrétise sur le terrain par certaines actions spécifiques telles que l'envoi de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) avec le concours de certains États Membres dont je voudrais louer ici l'esprit de solidarité et d'abnégation.

La Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) fait également oeuvre utile en dépit de la disparition tragique de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, dont je salue la mémoire, et d'un vent de découragement dû à l'échec des tentatives de conciliation. J'en appelle aux deux parties, c'est-àdire au Gouvernement angolais et à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) pour qu'elles renouent le dialogue sans lequel la paix resterait illusoire. J'en appelle aussi à l'ONU pour qu'elle persévère dans sa mission de persuasion et de médiation et qu'elle s'implique même davantage dans ce processus de recherche d'une solution durable.

Il en est de même des conflits des Grands Lacs et de la Guinée-Bissau où nous convions les protagonistes à privilégier la concertation au cliquetis des armes. Ils devraient se persuader qu'aucune solution n'est envisageable en dehors du dialogue constructif.

Je ne saurais terminer sans revenir sur deux questions qui relèvent actuellement des compétences du Conseil de sécurité. La première concerne le différend entre la Jamahiriya arabe libyenne, le Royaume-Uni et les États-Unis. Maintenant que la question est du ressort du droit, et qu'à cette fin le Conseil de sécurité a confié au Secrétaire général un mandat précis, il me paraît indispensable qu'un minimum de garanties soit accordé aux deux ressortissants libyens suspectés, pour un procès juste et équitable, prenant en compte le respect spécifique de la personne humaine.

La deuxième a trait au bombardement de l'usine pharmaceutique au Soudan. Avec le Mouvement des non-alignés et les États de la Ligue arabe, l'OUA souscrit à l'envoi d'une commission internationale d'enquête, comme le demande le Soudan, pour faire la lumière en toute transparence.

À cet effet, et pour éviter à l'avenir ce genre de représailles intolérables, opérées sans discernement au nom de la lutte antiterroriste, il nous paraît plus qu'urgent que la communauté internationale se penche sur le terrorisme en général, cet acte barbare et vil que nous condamnons énergiquement. Car s'agissant d'une question de portée internationale, c'est à la communauté internationale de lui trouver une solution et une réponse appropriées.

À l'aube du XXIe siècle, il est d'ailleurs inconcevable qu'aucune convention internationale répressive n'existe en la matière. Je suggère donc la convocation, en l'an 2000, d'une conférence internationale de haut niveau sur le terrorisme, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence pourrait être précédée, dès l'année prochaine, de conférences préparatoires régionales.

Conscient que le développement économique est une autre dimension de la paix, j'envisage de réunir une conférence au sommet qui se pencherait sur les questions économiques et de développement de l'Afrique. Les contacts que j'ai eus à ce sujet avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement semblent déboucher sur des perspectives prometteuses.

Mais toute cette ambition que nous avons pour l'Afrique serait vaine si nous n'arrivions pas à lui donner une bonne image, c'est-à-dire une crédibilité sur le plan international. C'est pourquoi je projette parallèlement là aussi de réunir des experts en communication pour s'atteler à cette tâche.

La nécessité d'une coopération entre l'OUA et l'ONU s'avère plus que jamais impérieuse. La paix et la sécurité internationales sont une exigence non seulement pour notre époque mais aussi pour les générations futures.

Ainsi le proclament les Chartes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine comme pour rappeler l'indispensable collaboration entre nos deux organisations. Pour ce qui nous concerne, je puis assurer le Conseil que la sollicitude de l'Organisation de l'unité africaine ne fera jamais défaut.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Burkina Faso, Président en exercice de

l'Organisation de l'unité africaine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux d'être des vôtres à l'occasion de la deuxième Réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique. Si cette réunion a lieu, c'est parce que nous sommes déterminés à contribuer à la paix et à la prospérité en Afrique. Je vois là une manifestation concrète de la volonté politique que j'ai appelée de mes voeux dans mon rapport (S/1998/318) d'avril dernier — volonté politique sans laquelle nos efforts ne sauraient aboutir, ni en Afrique, ni ailleurs.

Tout au long des six derniers mois, et tout récemment au Sommet du Mouvement des pays non alignés, certains dirigeants africains ont pris l'engagement d'aider à mettre en oeuvre les recommandations contenues dans ce rapport. Fait plus important encore, des hommes et des femmes ordinaires de tous les coins de l'Afrique ont entendu dans la voix de leurs Nations Unies l'écho des réalités qu'ils vivent au jour le jour. N'oublions jamais que c'est pour eux — les peuples africains — que nous devons avoir des idées percutantes qui influent sur le cours des choses.

Dans mon rapport, j'ai cherché à contribuer au progrès de l'Afrique de deux façons différentes mais connexes : premièrement, en offrant aux peuples d'Afrique l'hommage de la vérité — c'est-à-dire en décrivant honnêtement et franchement au reste du monde leurs problèmes et leurs aspirations; deuxièmement, en proposant à ces problèmes des solutions réalistes sous forme de recommandations. Je me félicite donc du sérieux et de l'esprit constructif dont le Conseil a fait preuve, par l'intermédiaire de son Groupe de travail ad hoc, lorsqu'il a entrepris de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport. Voilà un bon début.

Après la parution du rapport en avril, vous avez demandé au Secrétariat de réfléchir aux mesures concrètes qu'il pourrait prendre, ainsi que certains organismes des Nations Unies.

Je peux dire aujourd'hui que le Secrétariat de l'ONU s'emploie énergiquement à donner au rapport une expression concrète et que j'ai prié la Vice-Secrétaire générale de suivre l'application des recommandations qu'il contient. Mais nous nous sommes attelés à la tâche avant même d'avoir mis la dernière main à notre plan.

En juillet, nous avons organisé deux conférences internationales, l'une sur la Guinée, l'autre sur la Sierra Leone, afin de mettre les pleins feux sur les efforts que déploient ces deux pays en vue de rétablir ou de renforcer la paix et la stabilité, et de les aider dans cette tâche. Nous avons également présenté au Conseil des propositions spécifiques concernant la création d'un dispositif international qui permettrait d'aider les pays d'asile à maintenir la sécurité et la neutralité dans les camps de réfugiés. Et nous avons commencé à débattre de la nécessité de mettre fin aux transferts illicites d'armes à destination ou en provenance de l'Afrique.

Pour sa part, le Conseil s'est montré fermement attaché aux objectifs du rapport, et au principe d'une paix durable en Afrique; premièrement, en créant des groupes de travail actifs et en adoptant des résolutions très importantes sur la base des recommandations figurant dans le rapport; deuxièmement, en autorisant deux nouvelles opérations de paix, l'une en République centrafricaine, l'autre en Sierra Leone. J'ai également le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée générale examinera mon rapport en octobre, et j'attends avec impatience les conclusions de la session d'automne du CAC, laquelle portera essentiellement sur les aspect interorganisations de ce document.

Dans mon rapport, j'ai insisté sur le fait que tout effort visant à rétablir la paix devait être assorti de mesures de lutte contre la pauvreté en Afrique. Plus précisément, j'ai recommandé que l'on stimule l'investissement et la croissance économique, que l'on garantisse un niveau d'aide internationale suffisant, que l'on réduise le fardeau de la dette et que l'on ouvre les marchés internationaux aux pays africains. Voilà des objectifs sur lesquels nous pouvons tous nous mettre d'accord. Nous pouvons également tous nous mettre d'accord sur le fait qu'ils sont loin d'être atteints.

Hier, j'ai convoqué une réunion officieuse des Ministres des affaires étrangères des pays du Comité d'aide au développement afin de dégager cinq domaines prioritaires sur lesquels cibler les efforts visant à résoudre les problèmes économiques de l'Afrique. Il s'agit, premièrement, d'augmenter le volume de l'aide publique au développement et d'en améliorer la qualité; deuxièmement, d'envisager de convertir en dons tout le reliquat de la dette officielle bilatérale des pays d'Afrique les plus pauvres; troisièmement, d'élargir l'accès à l'initiative relative aux pays pauvres très endettés; quatrièmement, de faciliter les conditions d'accès pour les exportations africaines; et, cinquièmement, d'encourager les investissements en Afrique, ce continent s'étant dans une large mesure retrouvé en marge du processus de mondialisation.

Je suis heureux de pouvoir dire que tous les gouvernements représentés ont réaffirmé leur appui aux recommandations figurant dans le rapport et, en particulier, aux cinq domaines prioritaires que je viens d'indiquer.

Parallèlement, ils ont insisté sur la nécessité, pour les pays d'Afrique, de créer un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique. La réciprocité est de rigueur. En effet, on ne peut demander à personne d'investir dans des zones instables ou peu sûres.

Si nous reconnaissons aujourd'hui que paix et prospérité sont à rechercher simultanément, avec la même urgence et la même ténacité, force nous est de reconnaître aussi que la notion de sécurité doit s'entendre au sens large. C'est pourquoi, de plus en plus, l'ONU conçoit toutes les activités de consolidation de la paix de façon globale et intégrée. Nous avons appris que l'assistance électorale devait faire partie du processus de démocratisation; que garantir les droits de l'homme revenait à garantir une véritable liberté politique; et que le développement politique allait de pair avec le développement économique. Aujourd'hui, nous tirons les leçons pratiques de ces enseignements.

Récemment, la situation a évolué de façon encourageante dans un certain nombre de pays d'Afrique qui tentent d'échapper à un conflit ou de passer d'un régime dictatorial à un régime démocratique. À ce propos, je forme le voeu que les dirigeants nigérians continuent sur la voie de la bonne gouvernance et de l'État de droit — en renforçant les institutions démocratiques et en organisant des élections libres et régulières en février, de façon que l'autorité civile soit rétablie dès la fin de mai 1999.

Malheureusement, au cours des derniers mois, le recours aux armes semble avoir été davantage la règle que l'exception. En fait, au cours des six mois qui se sont écoulés depuis la parution de mon rapport, nous avons enregistré des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en République démocratique du Congo et en Guinée-Bissau, en Angola et en Sierra Leone, alors que la crise humanitaire semble s'aggraver de jour en jour en Somalie et au Soudan.

En partenariat avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des Nations Unies contribue activement à chercher à dénouer chacune de ces crises et à atténuer la souffrance de populations civiles innocentes. Mais, de manière plus générale, nous ne pouvons rien faire d'autre que d'en appeler à la sagesse des dirigeants, lesquels ont le devoir de mettre en avant l'intérêt de leur peuple.

Si les parties elles-mêmes ne sont pas résolues à trouver une solution politique, il y a bien peu que nous puissions faire, si ce n'est offrir une aide humanitaire, souvent au prix des plus grandes difficultés et en courant les plus grands risques. Nous n'avons pas les moyens d'imposer la paix que les populations appellent de tous leurs voeux et qu'elles méritent tant.

Que faudra-t-il donc pour que les dirigeants africains renoncent enfin à chercher une solution militaire à leurs problèmes politiques? Quand comprendront-ils que pas un conflit ne prendra fin — pas un seul — en l'absence de compromis, de tolérance et de règlement pacifique? Quand viendra le temps où nous pourrons tous dire que nous avons fait de notre mieux pour l'Afrique, que ses dirigeants se sont réunis pour résoudre pacifiquement leurs différends et que nous, les membres de la communauté internationale, nous avons fait ce que nous pouvions pour aider à garantir une paix et un développement durables?

Qu'il me soit permis de suggérer à ces dirigeants — et à nous tous — de regarder Nelson Mandela; d'écouter les derniers mots de l'ultime discours qu'il a prononcé à la tribune des Nations Unies en sa qualité de Président de l'Afrique du Sud; et d'essayer d'être à la hauteur du grand espoir qu'il forme pour le continent africain :

> «L'espoir que surgira un groupe de dirigeants qui ne permettra pas que quiconque soit privé de sa liberté — comme nous l'avons été; que quiconque soit réduit au statut de réfugié — comme nous l'avons été; que quiconque soit condamné à connaître la faim — comme nous l'avons été; que quiconque soit privé de sa dignité d'homme — comme nous l'avons été.» *(A/53/PV.7)*

Contre vents et marées, le Président Mandela a atteint le but qu'il s'était fixé pour son pays et pour son peuple. Que son succès soit une source d'inspiration pour nous tous.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Salim Ahmed Salim.

M. Salim (Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux que cette importante séance du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique se tienne sous la présidence de la Suède. Nous apprécions profondément la contribution apportée par la Suède à notre continent, depuis le moment où il s'est engagé dans la lutte contre le colonialisme et l'apartheid, et les efforts qu'elle réalise pour promouvoir le

développement et améliorer le bien-être de notre peuple. Tout au long de cette période, la Suède a toujours offert son ferme appui à l'Afrique dans sa quête de liberté, de justice, de dignité et de développement.

À titre personnel, je tiens à dire combien je suis heureux de vous voir, Madame la Présidente, présider les délibérations du Conseil. Vous connaissant depuis de nombreuses années et ayant eu le plaisir de travailler à vos côtés dans différents domaines, je suis très conscient de votre attachement personnel aux causes qui sont si chères à notre continent.

Demain, 25 septembre 1998, il y aura exactement un an que nous nous sommes rencontrés ici lors d'une séance sans précédent du Conseil de sécurité tenue au niveau ministériel et à l'initiative du Gouvernement américain pour examiner l'état du continent africain et évaluer notre action collective face aux très nombreux défis qu'affronte le continent. Depuis lors, nous avons reçu le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je tiens à rendre un hommage mérité au Secrétaire général pour son rapport ciblé et complet, qui mérite d'être attentivement examiné, et pour l'engagement ferme et le vif intérêt dont il continue de faire preuve à l'égard de questions qui touchent le continent et son peuple.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt qu'ils continuent de porter à l'Afrique. Il est réellement encourageant de voir que le Conseil de sécurité continue de manifester un intérêt et une préoccupation particuliers pour l'évolution de la situation de notre continent. J'espère que cela conduira à une participation plus active de l'ONU aux efforts que nous faisons pour parvenir à l'édification d'un continent plus pacifique, stable et orienté vers le progrès.

Depuis la dernière réunion de la session ministérielle extraordinaire sur l'Afrique, notre continent reste confronté à de graves problèmes socioéconomiques et politiques. Sur le plan politique, malgré quelques progrès encourageants, tels que ceux survenus en Sierra Leone et en République centrafricaine et ceux enregistrés dans le processus de paix au Burundi, ainsi que les progrès réalisés sur la voie de la démocratie dans certains pays africains, le continent n'a pas été épargné par les conflits et leurs conséquences, qui se traduisent en pertes en vies humaines, en destruction de l'infrastructure et de biens et en souffrances immenses pour notre peuple. Dans le même temps, l'Afrique dans son ensemble a continué de connaître une situation économique difficile. Ces difficultés sont encore aggravées par les problèmes et tensions graves qui résultent de la réforme socioéconomique et des programmes de transformation mis en oeuvre par la plupart de nos pays.

Malgré ces problèmes redoutables, il est remarquable de constater qu'un des traits marquants de notre continent est sa détermination manifeste à rechercher des solutions de nature à améliorer notre situation. Les dirigeants africains n'ont épargné aucun effort pour prendre des initiatives visant à promouvoir le règlement pacifique des divers conflits qui affligent le continent. Les efforts soutenus déployés par les pays africains en vue de contenir les crises qui ont éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée, aux Comores, en Guinée-Bissau et, dernièrement, en République démocratique du Congo, témoignent clairement de la volonté de l'Afrique de s'attaquer à ses problèmes, notamment ceux qui touchent la paix, la sécurité et la stabilité.

Dans tous ces efforts, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est efforcée d'assumer sa responsabilité à l'échelle continentale dans un esprit de coopération, de solidarité et de complémentarité entre l'organe continental et les organisations sous-régionales africaines. Nous croyons d'ailleurs en des solutions africaines pour répondre aux problèmes africains, dans le cadre d'initiatives régionales et sous-régionales. De plus en plus, ces démarches présentent de véritables perspectives pour la limitation et le règlement des conflits en Afrique. Ces initiatives ont toutefois besoin d'être renforcées et soutenues au niveau continental et sur le plan international, dans un esprit de véritable partenariat pour la paix.

Nous avons également collaboré étroitement avec les Nations Unies pour faire peser de tout le poids collectif de nos deux organisations dans la promotion de solutions pacifiques aux conflits du continent. Ce faisant, nous avons été inspirés par la Déclaration du Sommet du Caire, qui établit le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et qui souligne l'importance de la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine, les organisations sous-régionales africaines et les Nations Unies.

C'est dans ce contexte qu'au sein de l'OUA nous attachons la plus grande importance au renforcement des relations et de la coopération entre l'OUA et l'ONU. Nous apprécions le rôle et la contribution que l'ONU, en tant qu'organe mondial, peut apporter en faveur des efforts et des initiatives de paix sur le continent.

Je tiens à remercier vivement le Secrétaire général de l'ONU avec lequel j'ai collaboré étroitement de son engagement et des positions qu'il a prises. Notre effort commun le plus récent à Durban, en marge du sommet du Mouvement des pays non alignés, où nous avons travaillé dur, la main dans la main, pour promouvoir les conditions d'une résolution pacifique du conflit en République démocratique du Congo, est un exemple de la coopération que nous devons maintenir.

Alors que les dirigeants africains, oeuvrant de concert avec leur organisation continentale, continuent à chercher une solution pacifique au conflit congolais, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait apporter un vigoureux soutien à leurs efforts. Étant donné l'ampleur de la crise et ses profondes incidences pour la région et le continent tout entier, le Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait être prêt non seulement à fournir un appui et une aide concrets aux efforts régionaux et continentaux mais également, en cas de besoin, à mettre en place un mécanisme de maintien de la paix pour consolider la paix et la compréhension en République démocratique du Congo et dans la région. Il est de l'intérêt de tous, faut-il le dire, que la paix et la stabilité règnent en République démocratique du Congo et que celle-ci conserve sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le chaos et l'anarchie dans ce pays clef de l'Afrique seraient non seulement un cauchemar pour le peuple congolais et pour les peuples de la région, mais auraient de graves répercussions dans toute l'Afrique.

La crise regrettable survenue entre l'Éthiopie et l'Érythrée est également un sujet de grave préoccupation. L'Organisation de l'unité africaine, par l'entremise de sa délégation de haut niveau de chefs d'État, avec à leur tête le Président en exercice de l'Organisation, le Président Blaise Compaoré, s'est efforcée de promouvoir une solution pacifique rapide. Nous pensons qu'il faut tout faire pour éviter une nouvelle escalade et un affrontement militaire entre ces deux pays, qui ne peut qu'entraîner souffrances et destruction pour leurs peuples et saper les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité durables dans la région. Il faut donc que la communauté internationale continue à exhorter les parties à rechercher une solution pacifique sur la base des principes de l'ONU et de l'OUA, en tenant compte des intérêts à long terme des deux pays.

Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, la voie du processus de paix en Angola demeure semée de graves difficultés et d'embûches. Les violations continuelles et flagrantes par l'UNITA du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité sont un sujet de grave préoccupation. La communauté internationale, et particulièrement le Conseil de sécurité, devraient exercer les pressions nécessaires sur M. Savimbi pour qu'il respecte les engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et pour éviter que l'Angola ne sombre à nouveau dans un conflit fratricide et insensé.

Le différend qui oppose la Jamahiriya arabe libyenne aux États-Unis et à la Grande-Bretagne est un sujet de préoccupation pour le Conseil de sécurité comme pour l'Organisation de l'unité africaine. En septembre dernier, le Président en exercice de l'OUA et moi-même avions déjà expressément abordé cette question devant le Conseil de sécurité. Je ne peux que me féliciter de la décision prise par les Gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne d'accepter que les suspects soient déférés à La Haye pour qu'ils y soient jugés par des juges écossais en vertu du droit écossais. Cette décision, qui est conforme à la position de l'OUA et d'autres organisations, jette les bases d'un règlement pacifique du différend. À présent que cette importante percée a été réalisée, après tant d'années d'incompréhension et de souffrances à la fois pour le peuple de la Jamahiriya — auquel l'embargo a valu beaucoup de privations et de difficultés — et pour les familles des victimes, qui attendent depuis si longtemps que justice soit faite, le même esprit d'accommodement devrait inspirer les efforts déployés pour garantir aux suspects un jugement régulier et équitable. Il faut pour cela que les modalités du procès soient définies en tenant compte des préoccupations exprimées par la Jamahiriya arabe libyenne.

Un sujet de grave préoccupation pour nous tous aujourd'hui est le phénomène du terrorisme, qui devient une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Afrique est de plus en plus victime de ce fléau. Les lâches attentats perpétrés récemment au Kenya et en Tanzanie, qui ont fait de nombreuses victimes et beaucoup de dégâts matériels, servent à nous rappeler que cette menace est réelle et que personne n'est à l'abri de ces actes odieux. Si l'on peut en tirer un enseignement, c'est que la communauté internationale devrait s'unir pour lutter contre le terrorisme de façon coordonnée et concertée. Il ne suffit pas de condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, il faut aussi que la communauté internationale se dote du cadre juridique et des moyens nécessaires pour s'attaquer efficacement à ce fléau.

Tout en continuant à concentrer nos efforts sur la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité — qui sont des objectifs vitaux — nous ne devons pas pour autant méconnaître l'ampleur des problèmes socioéconomiques que

connaît notre continent, car ce sont des problèmes réels, et qui se trouvent également au coeur de la question de la paix en Afrique.

Ce n'est certainement ni le lieu ni le moment de discuter de tous les aspects fondamentaux du débat actuel sur la croissance et le développement durables et des négociations en vue d'y parvenir. Néanmoins, je pense qu'il est opportun, dans le présent contexte, de réfléchir aux problèmes qui continuent de rendre vains les efforts que fait l'Afrique pour trouver des moyens pragmatiques et orientés vers l'avenir de corriger les déséquilibres passés. La question épineuse de leur dette extérieure est symptomatique de ces déséquilibres. Nous pensons que le développement durable ne sera possible que moyennant l'élimination du goulet d'étranglement que représente cette dette.

Je pense également qu'alors que nous nous efforçons de nous attaquer aux problèmes étroitement imbriqués de la paix et du développement sur notre continent, nous avons également besoin d'aborder la question des déséquilibres qui existent, aussi bien au sein de nos pays qu'entre l'Afrique et le monde développé. Dans nos pays, des questions telles que la pauvreté, l'exclusion, l'égalité des chances et l'accès aux ressources, la corruption, la primauté du droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la tolérance sont au centre du débat sur le développement et la cohésion nationale. Au niveau international, nous ne saurions nous passer d'un minimum de solidarité dans ce village planétaire où un monde développé sain et prospère ne saurait coexister indéfiniment avec une Afrique pauvre et instable.

C'est pourquoi nous tenons à saisir l'occasion qui nous est donnée d'envoyer un message fort pour demander que les relations économiques internationales prennent un nouveau départ sur la base d'un véritable partenariat et d'une vision partagée d'un monde en route vers une destinée commune.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à propos de mon pays.

Le Président du Burkina Faso, S. E. M. Blaise Compaoré, est obligé de quitter la séance. Au nom du Conseil, je le remercie de sa présence ici aujourd'hui. Je demande au Chef du protocole de bien vouloir l'escorter.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Robin Cook.

M. Cook (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de pouvoir participer à ce débat consacré au rapport du Secrétaire général sur la promotion de la paix et de la prospérité en Afrique. Permettez-moi tout d'abord de dire que ce rapport est un document plein de lucidité, convaincant et en prise directe avec les travaux du Conseil de sécurité. Kofi Annan nous a donné là une base solide pour nos travaux sur l'Afrique.

Néanmoins, je crois que Kofi lui-même serait le premier à nous dire que les éloges ne sont pas une réponse suffisante à son excellent rapport. C'est seulement en prenant des mesures concrètes que le Conseil de sécurité et ses membres pourront récompenser comme il convient le Secrétaire général de son travail.

Le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) nous a demandé de réagir à ce rapport en prenant des engagements. Ce matin, j'engage la Grande-Bretagne sur trois objectifs clefs du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Premièrement, nous allons aider à construire la prospérité en Afrique. En tant que gouvernement, nous nous attachons à combattre la pauvreté sur notre propre sol. Cela nous donne l'obligation morale d'aider également à lutter contre la pauvreté à l'étranger. Même sur un plan purement égoïste, nous avons tout intérêt à ce que l'Afrique soit riche et prospère. Plus riche l'Afrique deviendra et mieux cela vaudra pour le reste du monde. L'économie mondiale n'est pas un jeu à somme nulle. Si nous sommes tous prospères, nous sommes tous gagnants. Si la pauvreté est répandue, nous sommes tous perdants.

La Grande-Bretagne est disposée à prendre quatre mesures déterminantes pour encourager la croissance économique en Afrique.

Nous comptons favoriser le commerce africain en exigeant que les pays africains reçoivent leur juste part dans les négociations sur le commerce international et que l'Afrique bénéficie de la mondialisation de l'économie. Le libre-échange doit également être le juste-échange.

Nous réduirons la dette de l'Afrique pour éviter que les économies africaines soient handicapées par le paiement d'une part exorbitante de leurs revenus à des pays beaucoup plus riches qu'eux. La Grande-Bretagne a déjà joué un rôle clef dans l'initiative de Maurice visant à réduire la dette des

pays les plus pauvres, dont un grand nombre se trouve en Afrique.

Nous nous attacherons également à la promotion du développement africain. La Grande-Bretagne a recentré son aide au développement pour l'adapter aux peuples les plus démunis et en faire profiter les régions rurales qui, comme le montre clairement le rapport, ne reçoivent qu'une part infime de l'aide en dépit du fait qu'elles constituent une large majorité de la population. Nous accroîtrons notre budget consacré au développement de façon spectaculaire, soit de 1,6 milliard de dollars au cours des trois prochaines années. Une tranche de 40 % du budget d'aide de la Grande-Bretagne est déjà consacrée à l'Afrique; par conséquent, notre aide à ce continent s'en trouvera encore accrue.

De plus, nous encouragerons une gestion rationnelle de l'économie. Toute l'aide attribuée au développement dans le monde ne pourrait aider un pays dont l'économie serait mal gérée.

Mon deuxième engagement envers le Conseil de sécurité concerne notre diplomatie en Afrique. Elle aura pour objectif prioritaire d'y instaurer la paix et d'y empêcher les conflits. Sans la paix, rien n'est possible — ni développement, ni prospérité, ni amélioration du niveau de vie des Africains ordinaires. Pourtant, le rapport dont nous sommes saisis nous démontre de façon détaillée qu'en un an seulement, un pays africain sur quatre a été impliqué dans un conflit et que la moitié de tous les décès dans le monde causés par des conflits sont survenus en Afrique. Nul maintenant n'oserait penser pouvoir imposer des solutions au continent, de l'extérieur. Comme l'a déjà mentionné le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, les problèmes de l'Afrique ne pourront être réglés que par des solutions émanant des dirigeants africains eux-mêmes. Cependant, les pays disposant de ressources plus grandes peuvent contribuer substantiellement au succès de ces solutions.

La Grande-Bretagne appuiera l'Organisation de l'unité africaine dans ses initiatives de maintien de la paix. C'est pour appuyer ces initiatives que nous avons contribué à créer des centres militaires d'entraînement au Ghana et au Zimbabwe pour développer les capacités africaines en matière de maintien de la paix. Nous allons financer le processus de rétablissement de la paix là où la guerre l'a détruit. Par exemple, en Sierra Leone, la Grande-Bretagne participe aux coûts de démobilisation et de démilitarisation. Si nous voulons que les parties à un conflit déposent leurs armes, il faut de façon réaliste leur prouver que la paix leur assurera un avenir économique bien meilleur. J'exhorte donc tous mes collègues ici réunis à se joindre à nous dans cette tâche essentielle.

De même, nous serons responsables de notre politique nationale en matière d'exportation d'armes. Nous ne permettrons pas que nos ventes d'armes alimentent les conflits dans d'autres pays, et nous appuierons les initiatives tendant à limiter le commerce des petites armes et à éradiquer le marché illégal des armes à feu. De leur côté, les pays d'Afrique devraient faire preuve de retenue et de transparence en matière de niveaux d'armement. Il est particulièrement décevant de constater que le rapport dont nous sommes saisis confirme que huit pays africains seulement ont fourni l'année dernière des informations pour contribuer au Registre des armes classiques des Nations Unies.

Mon troisième et dernier engagement est que nous favoriserons la démocratie en Afrique. L'Afrique est un continent plein de contrastes, et nous respectons sa diversité politique, mais tous les membres de l'ONU sont fermement attachés à l'universalité de certains principes et de certaines valeurs, comme, par exemple, le droit des peuples de choisir leurs dirigeants, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la primauté du droit.

La Grande-Bretagne appuiera le processus démocratique en finançant l'éducation des électeurs et en fournissant du personnel pour surveiller les élections. Avec nos amis du Commonwealth, nous encouragerons le respect des principes de Harare relatifs aux droits de l'homme et aux gouvernements démocratiques. De même, nous appuierons les droits de l'homme par le biais de notre aide au développement. Pour nous, dans le monde moderne, la richesse des nations réside dans les talents et les compétences de leur population, et la promotion de ces ressources humaines est impossible lorsque les droits de l'homme sont supprimés.

Il est facile de constater les secteurs problématiques en Afrique, mais nous ne devons pas pour autant oublier que des progrès ont été réalisés dans certains pays. Le Nigéria est un exemple pertinent de démocratie en progrès. Depuis le mois de juin, le Nigéria s'est lancé dans un processus remarquable de transformation. La volonté du général Abubakar d'écouter et d'agir en tenant compte de la diversité des opinions nigérianes est édifiante. Avec l'appui du peuple nigérian, il a redéfini le paysage politique et économique du Nigéria. Les progrès qui y sont actuellement réalisés sont positifs pour le peuple mais aussi pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Nord, où l'économie nigériane pourrait devenir un vecteur de croissance pour toute la région.

Avant de terminer, je tiens à répondre brièvement aux commentaires de M. Salim A. Salim sur la solution que nous avons proposée pour la tenue du procès des deux suspects accusés de l'attentat à la bombe du vol Pan Am qui est survenu au-dessus de l'Écosse, mon pays. Je tiens à assurer le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine que nous sommes persuadés qu'un procès qui se déroulerait devant des juges écossais, conformément au droit écossais et aux règles écossaises de preuve et de procédure, serait vraiment un procès juste et équitable.

Il y a six mois, le Secrétaire général, suite à mon invitation, a dépêché des observateurs des Nations Unies pour observer le fonctionnement des tribunaux écossais. Ces observateurs ont confirmé qu'un procès conforme à la procédure écossaise et au droit écossais serait juste et équitable. Je peux également ajouter que nous avons également prévu des installations carcérales appropriées en Écosse au cas où les accusés seraient condamnés; nous sommes certains que le traitement qu'ils recevraient dans ces installations carcérales serait humain et équitable. Ces installations ont également été inspectées par les observateurs envoyés par le Secrétaire général; ceux-ci ont confirmé le caractère humanitaire des conditions de détention dans ces installations. Nous sommes prêts à recevoir la visite d'observateurs de tout État Membre de l'ONU ou de toute organisation du système, car nous sommes certains de satisfaire les critères de toute vérification raisonnable quant à l'objectivité de notre procédure juridique et des conditions humanitaires de nos installations carcérales.

Je conviens avec M. Salim qu'il est maintenant important de faire progresser le processus de levée des sanctions et de mettre fin au délai subi par les parents des victimes, qui demandent encore justice. Pour y arriver, la Libye doit maintenant répondre à l'offre équitable que nous avons formulée et livrer les deux suspects pour qu'ils soient jugés. Nous serons alors disposés à mettre en oeuvre le processus de levée des sanctions imposées à la Libye. Je suis heureux que M. Salim ait reconnu la nécessité de la conciliation, mais la conciliation ne peut reposer uniquement sur les concessions consenties par une seule des parties. Nous avons fait une offre juste et détaillée à laquelle c'est maintenant à la Libye de répondre.

Je terminerai en donnant deux assurances supplémentaires. Premièrement, la Grande-Bretagne reste engagée sans réserve envers la régénération de l'Afrique. Le Premier Ministre Blair et moi-même avons l'intention de visiter ce continent l'année prochaine. La Grande-Bretagne et l'Afrique entretiennent des liens étroits entre nos peuples et des liens commerciaux solides entre nos économies. Ces liens reposent sur une longue histoire partagée entre la Grande-Bretagne et l'Afrique, même si je dois admettre que cette histoire n'a pas toujours été fondée sur une égalité partagée. Ma dernière assurance concerne le fait que nous devons aller vers notre avenir commun dans un esprit de partenariat. Nous tenons à forger avec les pays africains les mêmes relations que celles que nous avons forgées avec le reste du monde : des relations basées sur le partenariat et le respect mutuel. Si tous les pays des autres continents entretiennent des relations avec les pays d'Afrique dans cet esprit, nous pouvons ensemble faire en sorte que le prochain siècle soit celui de la renaissance de l'Afrique.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. Mme Madeleine Korbel Albright.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, je suis très heureuse de vous voir présider cette séance du Conseil de sécurité. J'ai eu grand plaisir à suivre le travail immense que vous avez réalisé dans ce domaine et d'autres.

Il y a un an, nous avons tenu la première réunion ministérielle jamais organisée par le Conseil de sécurité. Nous espérions édifier un partenariat nouveau et durable entre l'Afrique et le monde sur la base de l'intérêt commun et du respect mutuel et d'un engagement partagé à l'égard de la paix, de la prospérité et de la liberté. Depuis, certains pays et institutions de l'Afrique ont fait des progrès encourageants.

La majorité des nations de l'Afrique connaissent une croissance économique suite aux mesures difficiles mais nécessaires qu'elles ont prises en vue de participer aux marchés mondiaux. Dans des pays tels que le Botswana et le Mozambique, la démocratie continue d'approfondir ses racines, et de nouveaux espoirs sont apparus en vue d'un retour longtemps différé du Nigéria au régime démocratique. Des organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) poursuivent des démarches novatrices pour prévenir et stopper les conflits. Le plus encourageant est peut-être le moratoire touchant la fabrication et le commerce des petites armes, proposé par un groupe de nations de l'Afrique de l'Ouest.

En décembre, j'ai effectué un voyage très fructueux dans six pays d'Afrique. En mars, le Président Clinton et six dirigeants africains se sont engagés à oeuvrer pour la paix, le développement et la primauté du droit lors du Sommet d'Entebbe. En avril, ici à New York, le Secrétaire

général a présenté un rapport complet et lucide sur la paix et le développement en Afrique.

J'aurais souhaité que nous ayons davantage de bonnes nouvelles mais en vérité la tragédie et les conflits ont dominé les nouvelles venues cette année d'Afrique et marquent nos pensées alors que nous sommes réunis aujourd'hui. Le mois dernier encore, nous avons été choqués et attristés par les tragiques attentats terroristes perpétrés à Nairobi, Dar es-Salaam et Cape Town. Je saisis cette occasion pour féliciter de nouveau les autorités locales de la diligence dont elles ont fait preuve en poursuivant les responsables et nous voulons exprimer le chagrin qu'éprouve l'Amérique à l'égard de ceux qui ont été blessés ou ont perdu des proches.

Les actes de terreur n'ont pas été les seuls événements inquiétants des derniers mois. De l'Atlantique à la mer Rouge, de la côte occidentale de l'Afrique jusqu'aux terres du Sud, des pays qui avaient commencé à se redresser après des conflits s'y sont trouvés replongés, des sociétés qui avaient commencé à se reconstruire ont vu leurs efforts anéantis et des gouvernements qui avaient évolué vers la démocratie ont fait marche arrière vers la tyrannie.

Ainsi, l'affrontement dangereux dans la corne de l'Afrique menace de devenir une guerre inter-États à grande échelle, la première en Afrique depuis le début de cette décennie. Une crise sanglante au Congo a anéanti les progrès réalisés depuis le départ de l'ancien Président Mobutu. Elle a pris au piège les armées de pays voisins déclenchant des violences interethniques et faisant de nouveau planer le spectre du génocide. En Angola, les parties sont sorties de la voie de la paix qui avait été définie dans le Protocole de Lusaka et sont prêtes à replonger le pays dans la guerre civile, alimentées par de nouveaux achats d'armes depuis plusieurs mois.

Ces conflits et d'autres prélèvent un lourd tribut : la confiance régionale est entamée; des possibilités de développement sont gâchées et, surtout, des vies humaines sont perdues. Les dirigeants des pays en crise ont un choix à faire. Ils peuvent s'arrêter maintenant et empêcher le glissement vers une guerre à grande échelle. Ils peuvent se montrer hommes d'État et mener leur nation vers un avenir de coopération ou ils peuvent continuer à fond dans la voie du passé, faite de haine, de violence, d'instabilité et d'isolement. Nul autre, ni leurs voisins ni la communauté internationale, ne peut se substituer à eux pour faire ce choix mais la communauté internationale a néanmoins un rôle critique à jouer. Nos nations, agissant de concert, peuvent rendre plus difficile le règlement des conflits par la violence ou faire en sorte que les pays africains puissent plus facilement choisir la voie de la paix et s'y maintenir.

Nous remercions le Secrétaire général de la détermination personnelle dont il fait preuve dans ces problèmes difficiles, et nous nous félicitons de la réaction suscitée par son rapport. Nous avons déjà eu connaissance de propositions importantes destinées à améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA, à renforcer l'efficacité des embargos sur les armes et à développer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Les États-Unis d'Amérique sont prêts à diriger le Groupe de travail sur le maintien de la sécurité et de la neutralité des camps de réfugiés.

Le groupe de travail que dirige le Japon a, à juste titre, fait ressortir un domaine dans lequel la communauté internationale pourrait rapidement apporter de grands changements : les transferts incontrôlés d'armes, de munitions et d'explosifs qui vont vers les zones d'Afrique où les tensions sont les plus fortes. Ce fait déplorable alimente les conflits, renforce l'extrémisme et déstabilise des régions entières. Tous ceux d'entre nous dont les pays vendent ces armes ou par lesquels ces trafics s'effectuent avons une certaine responsabilité eu égard au fait que nous fermons les yeux face aux destructions qui en résultent, et nous avons tous le pouvoir de faire quelque chose pour changer cette situation.

Ensemble, nous devons agir à présent pour restreindre les transferts d'armes vers les zones de conflit en Afrique. Nous devons commencer par nous engager à révéler pleinement et en temps opportun tous les transferts d'armes vers ces régions, et nous devons chercher à recueillir un appui international au cours des six prochains mois en vue d'obtenir un moratoire délibéré sur les ventes d'armes susceptibles d'alimenter ces conflits interdépendants. Les États-Unis proposent également que les gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales se réunissent pour échanger des informations sur les transferts régionaux d'armes et étudier de nouvelles mesures.

Deuxièmement, les régimes de contrôle des armements et de sanctions tirent uniquement leur force de leur application. Que les sanctions en question visent une guerre proche ou un «proliférateur» éventuel éloigné, l'ensemble de la communauté internationale profiterait d'un renforcement des régimes des sanctions. Par conséquent, nous exhortons les États Membres de l'ONU qui disposent des connaissances adéquates à préparer des programmes pour renforcer la capacité des gouvernements africains à superviser et interdire les transferts d'armes. Les États-Unis examinent actuellement les possibilités de formation et matérielles que nous

pourrions apporter et nous accueillerons favorablement toutes autres propositions. L'ONU pourrait développer un centre d'information technique en vue d'échanger rapidement des données sur d'éventuelles violations. Enfin, les sanctions ne peuvent être utiles que s'il existe une législation nationale qui les rende exécutoires et où les transgresseurs sont pénalisés. Les États Membres ne disposant pas de cette législation devraient s'efforcer de l'adopter.

La menace que représentent les transferts d'armes, en particulier de petites armes, ne se limite nullement au continent africain. Le Gouvernement malien et d'autres, en particulier les Gouvernements norvégien et canadien, n'ont rien épargné pour porter ce problème à l'attention du monde. Je saisis cette occasion pour saluer ces initiatives et proposer deux mesures urgentes à la communauté internationale.

Tout d'abord, nous devons mettre en place des pratiques responsables en matière de transferts d'armes, applicables à l'échelon mondial. Les négociations ont commencé sous les auspices des Nations Unies sur une convention fondée sur l'historique Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, adoptée par l'Organisation des États américains (OEA). Nous devrions mener ces pourparlers à bonne fin d'ici l'an 2000. Cela permettrait également d'avoir une date-butoir pour restreindre l'exportation de missiles portatifs. Deuxièmement, nous devrions instituer un centre international pour la collecte et l'échange d'informations sur les transferts d'armes.

Peut-être est-ce ici l'endroit approprié pour dire quelques mots sur la Libye et Lockerbie. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont donné une réponse positive à une proposition faite au Président du Conseil de sécurité par le Ministre libyen des affaires étrangères en janvier 1998 en vue d'un procès écossais aux Pays-Bas et nous avons répondu affirmativement aux conditions proposées. Il n'y a rien d'autre à négocier. La Libye devrait accepter sa propre proposition et livrer les fugitifs pour qu'ils soient jugés. Beaucoup d'entre vous ont encouragé les États-Unis et le Royaume-Uni à accepter cette proposition. Le moment est venu pour chacun d'encourager la Libye à l'accepter et à dire oui. Je pense que mon collègue le Secrétaire aux affaires étrangères Cook a fort bien décrit les procédures qui ont été adoptées et les diverses propositions qui ont été faites sur le plan du contrôle. Je crois que nous avons fait ce que nous devions faire; il est à présent important que la Libye fasse ce qu'elle doit.

L'an dernier, nous sommes sortis de cette réunion ministérielle avec un nouvel élan et de grands espoirs. La majorité des États africains continuent à aller de l'avant, ont des dirigeants compétents et des citoyens aspirant au progrès et croyant en l'avenir. Malheureusement, dans certains pays importants, nous avons vu une faillite de l'autorité et, dans de nombreux endroits, la primauté du droit cède du terrain à l'emploi de la force.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a lancé un appel éloquent aux dirigeants du continent leur demandant de

> «mobiliser la volonté de résoudre les problèmes par des moyens politiques et non militaires. Car chaque jour où nous ne le faisons pas, la population innocente du continent paye un très lourd tribut».

Et ils nous a tous exhortés, Africains et non-Africains, à mobiliser la volonté nécessaire et à nous montrer à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés en Afrique.

J'espère que nous quitterons tous New York en étant résolus à mobiliser cette volonté et à agir. Je vous donne l'assurance que les États-Unis feront ce qu'ils doivent faire en prenant les mesures que j'ai énoncées aujourd'hui et en soutenant les aspirations de l'Afrique à la paix et à la justice.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, le Cheikh Mohamed Bin Mubarak Al-Khalifa.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, j'ai le plaisir de louer les efforts qui ont permis la tenue de cette importante réunion ministérielle en vue de discuter des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Les événements pénibles et les conditions instables qui frappent plusieurs parties du continent africain rendent cette réunion indispensable.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de son important et précieux rapport sur les causes des conflits en Afrique et exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité ainsi que la communauté internationale traduiront les recommandations figurant dans

ce rapport en mesures concrètes qui permettront aux parties de reléguer ces conflits au passé et de faire de l'Afrique une région sûre et stable. Je voudrais également applaudir les efforts des groupes de travail du Conseil chargés de l'application des recommandations du Secrétaire général pour relever les défis auxquels certains États africains sont confrontés et pour leur épargner les conflits, les tensions et les différends qui touchent tous les aspects de la vie et qui exposent les pays et les peuples à des risques très nombreux.

Dans son rapport, le Secrétaire général a attribué les conflits à des facteurs à la fois internes et internationaux. Il a clairement indiqué qu'il serait possible de désamorcer les conflits si la volonté ferme des États africains directement concernés et de la communauté internationale se manifestait. À cet égard, des efforts concertés et des contributions coordonnées de la part des pays africains et de la communauté internationale sont donc nécessaires pour régler ces conflits et en éliminer les causes.

Le fait que la situation continue de se détériorer dans les zones de tension en Afrique finira par entraîner des problèmes plus graves encore qui auront une incidence sur les conditions économiques et sociales non seulement des parties au conflit mais peut-être aussi d'autres pays. Par conséquent, la communauté internationale se doit d'accélérer la mise en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'affirmer les principes de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États, ainsi que d'éviter de modifier les frontières internationalement reconnues. Par ailleurs, le recours à la raison et au dialogue plutôt qu'à la force pour régler les conflits est fondamental pour rétablir le calme et pour préserver la sécurité et la stabilité des zones de tension.

Dans ce contexte, les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, qui ont permis de mettre fin aux conflits au Libéria et en Sierra Leone méritent tous nos éloges. Nous devons également applaudir les mesures prises par l'Organisation de l'unité africaine pour régler les différends sur le continent en mettant en place un mécanisme à cette fin et en faisant appel aux efforts individuels d'un certain nombre de dirigeants africains qui ont mis leurs bons offices à la contribution de la recherche de solutions globales et durables pour les conflits entre États ainsi qu'à l'arrêt de ces conflits.

Si l'État de Bahreïn accorde une grande importance au rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits et d'élimination des tensions, il n'en appuie pas moins les efforts du Secrétaire général en vue d'améliorer les capacités de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies à cet égard en développant les contacts entre l'Organisation et les organisations régionales. Le Bahreïn appuie également toute mesure visant à limiter ou empêcher les conflits, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte de l'Organisation. En conséquence, au cours des débats qui ont eu lieu au sein du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, le Bahreïn s'est félicité des recommandations du Secrétaire général sur le règlement des conflits en Afrique et des efforts déployés par les États Membres dans le cadre de l'Organisation, pour collaborer avec les États africains afin d'améliorer la capacité de ceux-ci dans le domaine du maintien de la paix, de renforcer le rôle de l'Organisation de l'unité africaine en matière de gestion et de règlement des conflits et de renforcer la coopération entre cette organisation africaine et l'Organisation des Nations Unies afin que la contribution des Africains dans le domaine du maintien de la paix puisse gagner en efficacité. À cet égard, l'État de Bahreïn, convaincu de l'importance du règlement pacifique des conflits, comme peuvent l'accepter les parties à ces différends, a également appuyé la résolution 1170 (1998) du Conseil de sécurité.

Le rôle des Nations Unies en Afrique repose essentiellement sur la volonté délibérée de la communauté internationale et des parties aux différends de chercher de nouveaux moyens d'encourager la sécurité et la stabilité, et essentiellement des moyens permettant de rétablir la confiance des peuples du continent africain et de tirer les leçons du passé pour mieux affronter l'avenir. Il est donc essentiel d'insister sur certaines questions importantes qui peuvent aller dans ce sens.

Il convient notamment, à titre prioritaire, d'améliorer les capacités des États africains en matière de missions de maintien de la paix en Afrique, qu'il s'agisse de missions de l'Organisation des Nations Unies ou de missions organisées dans le cadre d'une organisation régionale ou d'un groupe d'États agissant conformément à un mandat du Conseil de sécurité. Il est très important que des consultations aient lieu avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le domaine d'une formation commune aux missions de maintien de la paix, dans celui de la fourniture du matériel nécessaire et afin d'améliorer la coopération qui existe entre elle et l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Le but n'est pas de libérer la communauté internationale des responsabilités qui lui incombent conformément à la Charte. Il s'agit plutôt de rendre plus efficace la contribution africaine à l'égard de ces responsabilités.

Tous les efforts doivent être déployés pour garantir la protection nécessaire des réfugiés et des personnes déplacées et pour assurer leur subsistance conformément aux normes et aux réglementations internationales. En effet, nous sommes préoccupés par les conditions tragiques dans lesquelles ils vivent, et par le fait qu'ils soient déplacés d'un pays à un autre, fait qui souvent représente une menace pour la stabilité d'autres États. En outre, les camps de réfugiés devraient se situer loin des zones militaires.

Il convient également d'améliorer l'efficacité des mesures visant à diminuer la capacité des parties à un conflit de poursuivre la lutte, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Il faudrait avoir davantage recours à des sanctions dirigées contre ceux qui prennent les décisions dans ces États.

À cet égard, nous nous félicitons des progrès concrets enregistrés en ce qui concerne le différend qui oppose la Libye aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans l'affaire Lockerbie. Nous espérons que cette évolution permettra de trouver un règlement pacifique à la question grâce à la comparution des suspects aux Pays-Bas, où ils seront jugés par des juges écossais selon le droit écossais, conformément à la résolution 1192 (1998) du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés qu'un procès rapide débouchant sur les résultats souhaités permettrait d'aboutir à la levée des sanctions contre la Libye et allégerait donc les souffrances du peuple libyen frère, et satisferait aux revendications de toutes les parties concernées dans cette affaire.

L'État de Bahreïn, qui a beaucoup apprécié la teneur du rapport du Secrétaire général, estime néanmoins que la proposition formulée par le Secrétaire général et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1170 (1998) visant à organiser une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel tous les deux ans pour évaluer les progrès accomplis est une proposition digne d'attention. Elle favorise en effet le maintien de la paix et de la stabilité politique et économique en Afrique, dans l'intérêt des États et des peuples de ce continent.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais vous remercier de diriger les débats de cette réunion. Nous apprécions également le rôle joué par votre pays ami sur la scène internationale en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Brésil, S. E. M. Luiz Felipe Palmeira Lampreia.

M. Lampreia (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Comme l'a dit récemment un spécialiste de l'Afrique, les changements intervenus dans la structure de l'échiquier politique mondial depuis la fin de la guerre froide ont donné une nouvelle place au continent africain dans l'histoire mondiale contemporaine. Une nouvelle ère de transformations rapides et profondes en Afrique a placé ce continent au premier plan de l'attention internationale. Les conflits sont probablement l'aspect le plus visible et le plus inquiétant de ce processus de changement. Et si nous nous réunissons au niveau ministériel dans le cadre du Conseil de sécurité pour la deuxième année consécutive afin d'examiner la situation en Afrique, c'est parce que la violence continue de faire des ravages dans des sociétés qui ont déjà connu la souffrance et enduré l'exploitation depuis beaucoup trop longtemps.

Mais il existe également des signes d'espoir et de renaissance en Afrique. La transition pacifique vers le régime de la majorité en Afrique du Sud illustre de manière éloquente ce que certains en sont venus à appeler la renaissance de l'Afrique. L'exemple de la persistance dans la lutte pour la liberté et la dignité humaine donné par le Président Nelson Mandela reste une source d'inspiration pour tous ceux qui luttent pour la justice et la démocratie. Les Africains ont enfin reconquis leur propre destinée et une nouvelle génération de dirigeants africains émerge, faisant entendre une voix puissante et mûre. En notre sein, nous pouvons nous fonder sur les talents du Secrétaire général, Kofi Annan, noble représentant de l'antique tradition Ashanti, qui donne un lustre renouvelé au concept de diplomatie dans les affaires mondiales.

Le défi qui se pose à la communauté internationale et à l'ONU consistera à promouvoir la stabilité de manière à prêter main forte à ceux qui, en Afrique, demeurent attachés au dialogue et à la réconciliation. Nous sommes convaincus que la très grande majorité des Africains sont désireux de vouer leur énergie et leur créativité à la reconstruction sociale et économique dans une atmosphère de tolérance et de solidarité. Le Brésil qui est redevable pour une si grande partie de son identité à la vitalité de son héritage africain, est résolu à jouer son rôle pour relever ce défi.

Mon pays a participé activement aux diverses initiatives bilatérales et multilatérales destinées à promouvoir la paix dans diverses parties de l'Afrique et au-delà. Les exemples qui nous sont donnés par l'instauration de la Communauté des pays lusophones et de la Zone de paix et

de coopération de l'Atlantique Sud, de même que les efforts qui visent à faire de l'hémisphère Sud une zone exempte d'armes nucléaires, parlent d'eux-mêmes. En tant que pays qui fournit des contingents aux opérations de maintien de la paix en Angola et au Mozambique, mon pays a manifesté un appui indéfectible à la réconciliation nationale dans ces deux pays. Nous continuerons de préconiser un examen approfondi des causes des conflits en Afrique en vue de promouvoir une paix et un développement durables dans toutes les régions du continent.

Dans ce rapport très sérieux intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», le Secrétaire général, Kofi Annan, a dit que :

> «Le développement est un droit fondamental de l'être humain et le principal objectif à long terme de tous les pays d'Afrique.» (*S/1998/318, par. 79*)

Nous sommes d'accord avec sa déclaration et avec ce qu'il a affirmé quant au fait que :

> «Sans développement, il n'y a guère d'espoir d'y réduire les conflits». (*Ibid*.)

Cependant, une combinaison de facteurs intérieurs et extérieurs ont fait que les efforts déployés par l'Afrique pour surmonter la pauvreté sont à la merci d'une instabilité chronique. Les retombées perverses d'un sombre héritage de manipulation par les puissances extérieures, au premier plan desquelles se trouve le réseau du trafic illicite d'armes, ont ouvert la voie à de nombreuses blessures que les pays se sont eux-mêmes infligées au cours de ces dernières années, de la Somalie au Rwanda, jusqu'à la Sierra Leone. Pendant un certain temps, la grande majorité de ces conflits semblait avoir un caractère intérieur. Cependant, récemment, la menace de débordements au-delà des frontières place le Conseil de sécurité à un nouveau niveau d'alerte. La situation qui prévaut en République démocratique du Congo est un signe inquiétant parmi d'autres, qui pourrait devenir une nouvelle tendance périlleuse.

Alors que le Conseil de sécurité s'efforce de s'intéresser de manière plus efficace à l'Afrique, un engagement politique soutenu est nécessaire afin d'empêcher que les trêves fragiles dans plusieurs endroits du continent cèdent le pas à la reprise de nouveaux combats sanglants. Le Conseil doit investir son autorité morale et utiliser toute la gamme de ses ressources diplomatiques pour promouvoir la paix et la stabilité. Il existe des indications signalant que le Conseil pourrait commencer à réagir. L'établissement d'une opération de maintien de la paix en République centrafricaine peut être considérée comme un fait positif après trois années pendant lesquelles le Conseil s'est montré peu enclin à autoriser le déploiement de soldats de la paix sur le continent. L'opération des Nations Unies qui a aidé à consolider le processus de paix en Sierra Leone peut être mentionnée comme un autre exemple de l'engagement du Conseil en Afrique.

À notre avis, le Conseil et les Nations Unies dans leur ensemble devraient intensifier leur action dans au moins deux domaines principaux.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la capacité des États africains de mettre en place leurs propres mécanismes de prévention et de résolution des conflits. Les pays de la région peuvent faire beaucoup par eux-mêmes, grâce à l'appui attentif et l'encouragement de la part de la communauté internationale. En Guinée-Bissau, la Communauté des pays lusophones a collaboré de manière fructueuse avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de normaliser la situation dans ce pays et d'éviter une guerre civile. Le maintien du cessez-le-feu pourrait ouvrir la voie à de nouveaux progrès.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait également s'intéresser au problème des transferts illégaux d'armes en Afrique et renforcer l'efficacité des embargos sur les armes imposés par le Conseil. L'acheminement d'armes vers l'Afrique qui se poursuit sans relâche limite les perspectives de paix et dilapide des ressources précieuses qui auraient pu être mises au service du développement. Les décisions prises par le Conseil la semaine dernière peuvent être considérées comme un pas positif dans la bonne direction.

Il s'agit là de domaines qui relèvent légitimement de la compétence du Conseil de sécurité. Afin de nous attaquer à la tâche immense qui consistera à éliminer les causes profondes des conflits en Afrique, nous devons également nous fonder sur la participation active d'autres organes pertinents de l'ONU. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social en particulier, doivent s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des idées qui figurent dans le rapport du Secrétaire général et qui ont trait au développement économique et social.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour souligner la nécessité d'un effort diplomatique intense et urgent afin de changer le cours tragique des événements en Angola. Il est tout simplement inacceptable que Jonas Savimbi continue de refuser de respecter les termes du

Protocole de Lusaka. La démilitarisation complète de l'UNITA et l'aboutissement du processus d'extension de l'administration de l'État constituent des préalables indispensables pour relancer le processus de paix. On ne saurait tolérer que Savimbi persiste à faire fi des décisions du Conseil de sécurité.

L'ONU continue de représenter le meilleur espoir pour des millions d'Africains qui subissent les ravages des conflits, que ce soit en tant que victimes des mines terrestres ou en tant que réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays, voire en tant que spectateurs involontaires de la destruction aveugle et de la famine. Engageons-nous à travailler avec ceux qui, en Afrique et en dehors de l'Afrique, comme le Secrétaire général, Kofi Annan, et vous-même, Madame la Présidente, pensent qu'il est possible de transformer la tragédie du passé récent de l'Afrique en une réalité nouvelle, une réalité qui permettra au peuple brave de cette terre antique de jouir de la sécurité humaine et des possibilités économiques qu'ils souhaitent et qu'ils méritent.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Tang Jiaxuan.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis la première réunion ministérielle sur l'Afrique du Conseil de sécurité tenue en septembre dernier, la communauté internationale, dont l'Organisation des Nations Unies, témoigne une plus grande attention et un plus grand intérêt à l'Afrique. Il s'agit là d'une évolution réjouissante et très positive.

Ces dernières années, la situation en Afrique tend globalement vers la détente. L'aspiration à la paix et à la stabilité, la recherche du développement et la promotion de la coopération incarnent désormais la tendance principale de l'évolution de la situation. Grâce aux efforts énergiques des organisations régionales, comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et des pays africains concernés, certains points chauds et conflits ont reçu une solution ou un apaisement. Cependant, depuis mai dernier, de nouveaux conflits n'ont cessé d'éclater dans des régions africaines, compromettant l'unité, la stabilité, la sécurité et le développement des pays et des régions intéressés et suscitant des inquiétudes et des préoccupations de la part de la communauté internationale.

L'Afrique, qui compte de nombreux pays, constitue une force politique importante avec laquelle il faut compter sur la scène internationale. Le continent africain, riche en ressources naturelles, est, dans l'économie internationale, le continent qui a devant lui le plus bel avenir et renferme d'immenses potentialités de développement. La paix, la stabilité et le développement en Afrique et dans le monde composent un tout indivisible. Sans la stabilité en Afrique, la paix mondiale serait impossible. Sans le développement de l'Afrique, il n'y aurait pas de prospérité sur notre planète. La communauté internationale — plus particulièrement les pays développés — a le devoir de contribuer à la stabilité sur le continent africain. Il faut surtout aider les pays africains à sortir de la pauvreté et à développer leur économie.

Nous sommes profondément préoccupés par les conflits successifs en Afrique qui ont sévi ces derniers temps. Nous espérons sincèrement que les pays africains concernés, ayant à coeur les intérêts fondamentaux et à long terme de l'État et du peuple, pourront entamer des consultations sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique et dans un esprit de réconciliation nationale, afin de trouver une solution adéquate aux conflits. Nous souhaitons qu'ils puissent éviter les conflits, régler les différends et coopérer étroitement pour contribuer ensemble à la paix et à la stabilité en Afrique.

À notre avis, les pays africains devront choisir le système politique et la voie de développement adaptés à leurs réalités nationales. Comme la situation varie d'un pays à l'autre, il n'existe pas de modèle de développement unique et tout fait. Il faut donc respecter le choix autonome des pays africains.

Nous estimons que le Conseil de sécurité de l'ONU a à assumer une responsabilité à laquelle il ne saurait se soustraire vis-à-vis du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. L'ONU devra mieux se concerter et coopérer avec l'OUA dans le règlement des conflits africains, considérer avec toute l'attention voulue les positions et les revendications légitimes des États africains et les soutenir dans leurs efforts pour préserver la paix et la sécurité régionales et sauvegarder la souveraineté d'État et l'intégrité territoriale.

En avril dernier, le Secrétaire général Kofi Annan a présenté son rapport sur les problèmes africains intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». Nous tenons à exprimer notre appréciation pour les efforts du Secrétaire général en vue du règlement des conflits et de la réalisation de la paix et du développement en Afrique.

Nous appelons la communauté internationale à mieux soutenir et respecter les organisations africaines dans leurs

efforts pour prévenir et régler les conflits et à accorder une assistance matérielle et financière nécessaire et dépourvue de toute condition politique au Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la Chine attache depuis toujours une grande attention à la paix et au développement en Afrique. Elle appuie constamment les pays africains dans leurs revendications légitimes et leurs positions raisonnables, dans leurs efforts pour le maintien de la stabilité politique et la promotion de la croissance économique ainsi que dans leurs utiles tentatives de renforcement de la solidarité africaine et d'intensification de la coopération régionale. Ces dernières années, la Chine a activement appuyé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Elle a envoyé un haut responsable à la Conférence spéciale de haut niveau de l'ONU sur la Sierra Leone et dépêché des observateurs militaires pour qu'ils participent à la mission d'observation de l'ONU dans ce pays. D'autre part, la Chine est prête à fournir aux pays africains victimes des mines des services de formation et des aides en matière de technologies et d'équipements de déminage.

Dans la nouvelle situation mondiale marquée par la marche accélérée vers la multipolarité, la Chine s'emploiera, comme par le passé, au raffermissement des relations d'amitié et de coopération avec les pays africains afin d'apporter une nouvelle contribution à la paix, à la stabilité et au développement en Afrique.

Trouver une solution aux problèmes africains est un défi lancé à la fois à l'Afrique et à l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons que la communauté internationale poursuivra ses efforts inlassables avec les pays et les peuples africains afin de promouvoir la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica, S. E. M. Roberto Rojas López.

M. Rojas López (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est avec une motivation et un intérêt particuliers que mon pays participe à la présente séance du Conseil de sécurité au niveau ministériel consacrée à la situation en Afrique. Le rôle dirigeant reconnu joué par la Suède et sa solidarité traditionnelle avec les causes du monde en développement ont incité les membres du Conseil à adopter une position globale et constructive à l'appui de l'Afrique. En outre, l'engagement ferme pris à ce sujet par notre Secrétaire général a constamment été une source d'inspiration qui a permis d'élaborer des formes et des modalités novatrices et résolues d'appui international à l'Afrique.

Au cours de l'année de travail écoulée, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont proposé et développé un important ensemble d'idées concernant leur vision de la situation en Afrique. Premièrement, nous soulignons que la démarche que nous avons tous mise au point s'appuie sur un examen global, concerté et soutenu de la question. Deuxièmement, nous nous réjouissons de constater que le leadership régional africain sur cette question s'avère indispensable et déterminant.

Pour ce qui a trait au caractère global de notre examen, la communauté internationale a compris que les problèmes de l'Afrique ne sont ni isolés ni indépendants les uns des autres. La réalité nous a enseigné que, en Afrique, la question de la paix et de la sécurité va au-delà des conceptions traditionnelles et s'élargit pour englober les questions économiques, sociales et, surtout, celles qui sont liées au respect des droits de l'homme. Toute interprétation de la situation en Afrique qui négligerait ou segmenterait cette réalité est sans intérêt et ne repose sur rien.

En ce qui concerne l'importance de l'examen concerté, personne ne peut nier que la concertation doit être l'instrument fondamental réciproque permettant de résoudre les problèmes de l'Afrique. Les tristes leçons de la vie quotidienne nous ont montré que le recours à la violence n'a pas apporté de solution aux conflits africains. Aucune personne sensée ne pourrait affirmer que l'usage de la force a résolu les graves problèmes que subissent les peuples de ce continent.

Au contraire, ce sont les guerres qui ont aggravé et montré dans toute sa cruauté la tragédie qu'ont vécue, et à laquelle doivent survivre, des millions d'hommes et de femmes dans la région. Toutefois, ce sont les Africains eux-mêmes qui, par leur expérience et leur engagement, ont montré que la coopération est un instrument valable et légitime pour régler les problèmes et faire converger des positions divergentes vers des idéaux et des objectifs communs. Les exemples foisonnent dans cette région si tourmentée. Qu'il me soit permis de dire que les Africains qui ont cru que la concertation est un moyen de régler les problèmes les plus graves des sociétés en développement sont pour nous, au Costa Rica, une précieuse source d'inspiration.

De plus, la concertation a pour corollaire que la communauté internationale ne peut pas prétendre imposer aux

pays africains des solutions exogènes, sans rapport avec les réalités nationales et régionales. C'est aux hommes et aux femmes africains, dans le cadre de leurs propres institutions, qu'il incombe de définir et d'établir leurs modèles en vue de rétablir la paix, de relancer le développement et de promouvoir le respect des libertés et des droits.

C'est pourquoi mon pays juge essentiel que les pays et les institutions financières internationales qui coopèrent avec les pays africains redéfinissent leurs relations avec ces pays. Je n'ai pas besoin d'expliquer longuement pourquoi il faut envisager les pays africains dans une perspective nouvelle, en tenant compte de leur situation exceptionnelle et de leurs propres priorités, en vue d'encourager l'établissement d'une paix réelle et durable.

En insistant sur cette notion très importante qu'est la concertation, le Costa Rica s'inquiète de l'abus de l'argument de la légitime défense pour justifier les incursions militaires sur les territoires d'autres États africains. Le Costa Rica souscrit au principe énoncé par la Cour internationale de Justice en d'autres occasions selon lequel il n'y a légitime défense que quand un État en attaque un autre, que ce soit directement ou en soutenant matériellement des groupes armés.

Le patrimoine conceptuel développé par le Conseil de sécurité cette année comprend également la question fondamentale de l'engagement. S'agissant de l'Afrique, nous savons tous que l'époque des grands effets oratoires est révolue et qu'il faut un engagement réel, qui permette de définir et de présenter des propositions concrètes et des mécanismes d'action conçus expressément en vue de relever les grands défis et de promouvoir la paix, le développement et une coexistence respectueuse des garanties fondamentales.

Au cours de ces derniers mois d'énorme travail politique et technique, le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont pu apporter des réponses précises à certaines des grandes questions que nous avions posées ensemble le 25 septembre 1997. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que notre Organisation a vraiment la volonté et l'engagement politique nécessaires pour relever les défis et fournir un appui réel à l'Afrique. Nous savons que cela ne suffit pas et il faut aujourd'hui passer aux actes. Tel est le défi à relever, tel doit être notre principal objectif à court et à moyen terme.

Il n'est pas indifférent à ce propos de rappeler que la conception traditionnelle des missions de maintien de la paix, axée sur une perspective purement militaire, a cédé la place à une conception plus large qui englobe des éléments de nature politique et humanitaire. En effet, la paix et la sécurité ne sauraient être acquises, maintenues, consolidées et renforcées que par un travail intégré et global qui aille au-delà du contrôle des cessez-le-feu et qui comprenne d'autres éléments indispensables au passage d'une situation de conflit à un état de paix et de démocratie.

Une fois posés les principes directeurs du rôle de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique, il faut encore affirmer que l'initiative régionale doit être le principal moteur politique de ce grand processus commun.

Étant donné la dimension des problèmes à régler et des défis à relever, il est essentiel que les dirigeants africains fassent preuve de créativité, de responsabilité et d'une attitude libre de préjugés, surtout dans les domaines les plus importants pour les Africains eux-mêmes : respect de tous les droits de l'homme, et en particulier des garanties fondamentales, promotion d'une démocratie pluraliste et représentative, primauté du droit, institutions judiciaires autonomes et efficaces, suprématie du pouvoir civil issu d'élections libres et régulières, démilitarisation et réduction des budgets militaires, promotion du développement humain durable, notamment par la lutte contre la pauvreté, développement de modèles d'éducation orientés vers la mobilité sociale et la promotion de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Face à une si vaste tâche, ma délégation tient à insister particulièrement sur deux questions essentielles, celle des droits de l'homme et celle de la démilitarisation et de la réduction des budgets militaires, comme nous n'avons cessé de le faire depuis deux ans que nous siégeons au Conseil de sécurité.

Pour ce qui est des droits de l'homme, nous affirmons que leur réalisation et leur plein respect doivent être un objectif politique fondamental, car leur violation est à l'origine des conflits qui ravagent le continent africain. Ces considérations ne sont pas hors de propos dans le contexte car l'Afrique est précisément une des régions du monde en développement qui a mis en place un des meilleurs systèmes judiciaires à cet égard.

Nous affirmons que le respect des droits de l'homme doit être une préoccupation constante des dirigeants politiques. Voilà pourquoi nous ne pouvons que louer la décision prise récemment par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine de lancer des négociations en vue d'établir des institutions judiciaires régionales en la matière. Notre expérience en Amérique latine nous enseigne que de

telles structures sont fondamentales pour garantir le respect de ces droits qui sont inhérents à la condition humaine.

D'autre part, ma délégation estime qu'il importe de mentionner à cette séance officielle du Conseil de sécurité la question de la démilitarisation et de la réduction des budgets militaires. Ce n'est pas là une idée en l'air. Notre expérience nationale nous a en effet montré qu'une politique orientée vers le renforcement du pouvoir civil issu d'élections libres et pluralistes, accompagnée de la ferme volonté de réduire les dépenses d'armements, n'a que des avantages car elle renforce les institutions démocratiques tout en libérant des ressources publiques pour l'éducation, la santé, le logement, bref pour l'investissement social, qui est le meilleur garant de la paix et de la sécurité vues dans une perspective large, civile et démocratique. Un nouveau modèle d'aide et de coopération internationales, conçu sur des bases correctes, pourrait avoir pour objet d'encourager les pays africains eux-mêmes à avancer dans cette direction.

Ma délégation a activement participé à la vaste tâche menée à bien par le Groupe de travail créé en vertu de la résolution 1170 (1998) du Conseil de sécurité. Au cours de ces mois, ce Groupe a obtenu des résultats importants et a rempli ses fonctions dans une perspective évolutive. Dans une telle perspective nous pouvons nous flatter d'avoir franchi une étape importante, car nous avons pris des décisions qui feront date sur des questions telles que l'appui aux initiatives régionales et sous-régionales, le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisation régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix, le renforcement efficace des régimes de sanctions imposés par le Conseil de sécurité ainsi que sur les moyens dont dispose l'Afrique pour le maintien de la paix.

Le Costa Rica insistera pour que ce Groupe continue à travailler avec la même intensité sur les questions en suspens qu'il a lui-même définies. Nous voudrions souligner, en particulier, que nous accordons la priorité aux questions relatives au trafic illicite des armes, à la sécurité dans les camps et les zones de réfugiés et à la question des moyens dont dispose le Conseil de sécurité pour contrôler les activités autorisées par lui et menées par les États Membres. Nous sommes convaincus qu'au cours des prochains mois, d'ici la fin de l'année, nous pourrons obtenir des résultats concrets dans ces domaines.

En cet instant décisif, ma délégation lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte tout son appui à la mise en oeuvre des décisions prises au cours de ces derniers jours par le Conseil de sécurité sur la question dont nous sommes saisis. Nous demandons également aux pays africains eux-mêmes qu'ils manifestent leur volonté et leur engagement, par le biais de mesures concrètes comme beaucoup l'ont déjà fait, en faveur d'une paix solide et durable, d'une démocratie véritable et d'un réel développement humain.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hubert Védrine.

M. Védrine (France) : Il y a un an, nous nous sommes réunis, à propos de l'Afrique, à l'initiative de Mme Albright, et nous avions demandé au Secrétaire général de nous présenter un rapport à ce sujet. Ce rapport contient de nombreuses propositions et recommandations. Le Conseil de sécurité a déjà travaillé pour leur donner effet. Plusieurs résolutions et déclarations présidentielles ont été adoptées à cette fin, à l'initiative des délégations africaines, la semaine dernière.

Je souhaite formuler quelques observations rapides sur l'expérience de l'année écoulée et le travail accompli.

Le nombre des conflits sur le continent reste élevé. Il a même augmenté. Les conflits classiques entre États n'ont pas disparu comme en témoignent ceux de l'Afrique de l'Est. L'origine de l'instabilité est le plus souvent d'ordre interne mais la nature de ces crises est telle qu'elles s'étendent rapidement par le biais de mouvements de réfugiés, de trafic d'armes, de solidarités ethniques, de guérillas, d'ingérences étrangères qu'elles suscitent et alimentent. Nous le voyons en République démocratique du Congo notamment.

Deuxièmement, cette contagion régionale des crises justifie que les organisations régionales jouent un plus grand rôle dans la prévention et le règlement des conflits. À cet égard, je salue l'action de la médiation africaine conduite par le Président Bongo en République centrafricaine; celle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans les crises au Libéria, en Sierra Leone et, en coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise, en Guinée-Bissau; les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour la Somalie et le Sud-Soudan; ou ceux de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la République démocratique du Congo.

Je dirai ensuite que le Conseil de sécurité doit garder la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales, en Afrique comme ailleurs. L'action persévérante menée par les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général dans le règlement de plusieurs conflits — hommage doit être rendu ici à M. Blondin Beye — et la présence sur le terrain de missions d'observation ou d'opérations de maintien de la paix témoignent du rôle des Nations Unies. Le Conseil a eu raison, en dépit des expériences amères de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), de ne pas abdiquer ses responsabilités, et de créer au printemps dernier la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), et de s'efforcer de maintenir la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour tenter de sauver le processus de paix en Angola.

Le Secrétaire général a raison aussi d'insister sur la nécessité de donner à l'Organisation les moyens financiers, matériels et humains d'intervenir. Le maintien de la paix ne peut dépendre seulement de coalitions aléatoires ou de financements facultatifs. Mon pays continuera, pour sa part, à y apporter une importante contribution, que ce soit en participant directement à des opérations des Nations Unies — comme la MINURCA dans laquelle servent 200 militaires français — ou bien à travers un programme de coopération d'un montant de 40 millions de dollars visant à renforcer les capacités des pays africains en matière de maintien de la paix.

Observation suivante : la bonne coordination des Nations Unies et des actions très positives de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — je salue d'ailleurs ce qui a été dit ici par son président, le Président Blaise Compaoré — et, d'autre part, des organisations sous-régionales revêt, dans ce contexte, une grande importance. Le Conseil de sécurité a adopté à ce sujet, le 17 septembre, une résolution bienvenue. La MINURCA et la MONUSIL illustrent bien cette interaction positive entre les Nations Unies et les initiatives régionales; la première a pris la suite d'une force interafricaine, la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), pour en consolider les acquis avec un mandat plus large; la seconde soutient une force régionale, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). En Afrique comme ailleurs, le Conseil de sécurité doit bien sûr garder le contrôle des opérations qu'il autorise, conformément à ses responsabilités.

Les caractéristiques des conflits actuels nécessitent une approche globale. La crise régionale qui implique, sur le territoire de la République démocratique du Congo, six ou sept États, démontre l'utilité d'une conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs qui permettrait à tous les protagonistes d'aborder et de tenter de résoudre ensemble les problèmes de sécurité, de réfugiés et de minorités et de jeter aussi les bases d'une coopération régionale. Il me semble que cette idée progresse. La France espère que les pays concernés s'engageront dans cette voie et soutiendra tous les efforts dans ce sens.

S'agissant des réfugiés, le Secrétaire général a raison de dire qu'il faut tout à la fois garantir leurs droits et leur sécurité, assurer la sécurité des pays qui les accueillent et éviter que les réfugiés ne soient utilisés par les uns ou par les autres comme prétexte à une action politique ou militaire.

De même, les flux illicites d'armes contribuent à la transformation des tensions multiples en affrontements armés et à entretenir un climat d'insécurité. Notre conseil doit continuer à exhorter les pays fournisseurs et utilisateurs à la retenue et chercher à renforcer l'efficacité des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité et dont l'histoire récente a montré qu'ils étaient trop souvent lettre morte.

À plus long terme, la seule façon de prévenir ces conflits sera de bâtir, de consolider et de faire triompher des crises les États de droit capables de convaincre leurs citoyens de régler dorénavant leurs conflits par la voie pacifique et légale, et non plus par les armes ou la violence. Le Secrétaire général le disait très bien tout à l'heure. Cela suppose des règles claires, un maintien de l'ordre respectueux de la démocratie, un fonctionnement équitable du système judiciaire. Une des clefs de ce progrès réside dans la combinaison réussie de la reconnaissance du rôle légal de la majorité et du respect des droits des minorités.

Le Secrétaire général souligne justement aussi l'impératif du développement durable et du développement social. Comment alors ne pas s'inquiéter de la réduction brutale de l'aide destinée à l'Afrique ces dernières années? L'aide au développement reste un complément indispensable aux politiques menées par les pays africains. Ceci concerne en particulier les pays les moins avancés, dont les trois quarts sont des pays africains.

Pour sa part, la France maintiendra son effort d'aide publique au développement. Elle y consacre près de 0,5 % de son produit national brut, soit 6,3 milliards de dollars en

1997, au deuxième rang des pays donateurs. La moitié de cette aide publique va à l'Afrique. La France n'a cessé également de plaider et d'agir pour l'allégement du fardeau de la dette. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont aussi oeuvré depuis longtemps pour un accès plus large des pays africains au commerce mondial. Il n'y a pas à choisir entre l'aide et le commerce. L'un et l'autre sont indispensables.

Les pays en développement, surtout ceux qui se sont ouverts, avec mérite, au commerce mondial et aux flux financiers internationaux, sont les premières victimes des tourmentes financières actuelles. Aucun pays aujourd'hui industrialisé n'aurait pu se développer dans ces conditions. Le respect indispensable d'un certain nombre de règles et la mise en place de garde-fous devraient leur bénéficier au premier chef. Les pays africains ne doivent pas être les premières victimes des désordres nés ailleurs. Ce souci a inspiré les propositions que la France présente pour la réforme du système financier et monétaire international.

Lorsque le Secrétaire général présentait ici même son rapport, il insistait avec raison sur l'indispensable volonté politique dont les pays africains, mais aussi le reste de la communauté internationale, doivent faire preuve pour résoudre les problèmes de l'Afrique. La France partage cette conviction et espère que l'appel du Secrétaire général sera entendu.

La France est confiante dans l'avenir de l'Afrique et confirme ici la continuité de son engagement.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, S. E. M. Casimir Oye Mba.

M. Oye Mba (Gabon) : Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous dire combien je suis heureux que cette session spéciale du Conseil de sécurité sur l'Afrique se tienne sous votre présidence. Votre pays, la Suède, a toujours porté un très grand intérêt et témoigné une sensibilité particulière à l'endroit des problèmes des pays du tiers monde en général et particulièrement de ceux du continent africain.

Je voudrais en second lieu dire que je m'associe tout à fait à l'allocution prononcée tout à l'heure au nom de l'Afrique par M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Il y a un an, le 25 septembre 1997, le Conseil de sécurité, à l'initiative de la délégation des États-Unis d'Amérique qui en assumait alors la présidence, s'était réuni en cette salle au niveau des ministres des affaires étrangères pour examiner l'opportunité d'une action internationale concertée en vue de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Cette heureuse initiative d'un caractère nouveau procédait de l'intérêt du Conseil de sécurité pour le continent africain qui, au regard de sa situation, a plus que jamais besoin du soutien de la communauté internationale tout entière pour relever les défis auxquels il est confronté.

Aussi complet que rigoureux, le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique présente une analyse objective dans ce domaine. Il a également le mérite de formuler des recommandations orientées vers l'action.

Je tiens à cet égard à rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a su ainsi se montrer digne de la confiance placée en lui par la communauté internationale et particulièrement par son continent.

Mon pays, comme le Conseil le sait, préside le Groupe de travail ad hoc mis en place par le Conseil de sécurité. À ce titre, je me félicite donc des réactions positives suscitées par les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. J'ose espérer que les résultats de ces travaux, dont certains ont déjà été adoptés par le Conseil de sécurité, sous forme de résolutions et de déclaration présidentielle, constitueront une avancée importante vers des actions concrètes.

Ces actions, à mon sens, concerneraient notamment les domaines suivants : le renforcement des embargos sur les armes; le transfert illicite des armes de petit calibre; la maîtrise de la question des populations transnationales; le soutien en faveur des pays accueillant un flux massif de réfugiés; le renforcement de la capacité africaine de maintien de la paix; la coordination entre les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations régionales africaines en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix.

S'agissant précisément de la prévention, je me réjouis de la prise en compte de cet élément dans la résolution 1197 (1998) adoptée par le Conseil de sécurité, le 18 septembre 1998.

Concernant l'Afrique centrale, les ministres de la défense et de l'intérieur, réunis à Libreville du 28 au 30 avril 1998, ont réexaminé le projet d'établissement d'un mécanisme d'alerte rapide comme instrument de prévention des crises et des conflits. À cette occasion, nous avions réitéré l'impérieuse nécessité d'établir dans les meilleurs délais cette structure, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique centrale.

En ma qualité de Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, je me félicite de ce que ce projet bénéficie aujourd'hui du soutien et d'une attention favorable de la communauté internationale. Au nom de nos 11 pays membres, je remercie ici solennellement les pays et organismes donateurs et contributeurs qui ont contribué au fonds spécial créé à cet effet. Il s'agit plus particulièrement du Japon, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, de l'ONU et de l'OUA.

Le Gabon, pour sa part, met actuellement tout en oeuvre pour réunir les conditions logistiques permettant d'abriter à Libreville le siège du futur mécanisme d'alerte rapide. Cependant, pour mener à terme ce projet, nous aurons encore besoin de tous les concours et aides de la communauté internationale.

En vue de créer la cohésion et de rendre leurs armées opérationnelles pour d'éventuelles missions de maintien de la paix, les États membres du Comité ont convenu d'organiser des exercices militaires conjoints de simulation de maintien de la paix.

Dans cette optique, une délégation de représentants des États membres du Comité, conduite par le Ministre gabonais de la défense nationale, a été reçue en juin dernier, ici même à New York, par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Des assurances leur ont été données par le Secrétaire général que l'ONU apportera une assistance pour son aboutissement. Un certain nombre de partenaires des pays de notre sousrégion ont également exprimé leur intérêt à l'égard de ce projet.

Enfin, pour la première fois dans les annales du Comité, nous avons tenu, du 18 au 21 mai 1998 à Bata, en Guinée équatoriale, une conférence sur la problématique des rapports existant entre les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale. Cette rencontre a permis de réunir, au sein d'un même forum, des membres de gouvernements, des représentants de partis politiques d'opposition, des officiers supérieurs des forces de l'ordre, des représentants de la société civile, ainsi que des experts des questions de liberté politique, de presse et de droits de l'homme. À l'issue de cette conférence, les participants ont recommandé, entre autres, la création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale. Cette instance serait chargée de traiter des questions d'intérêt commun visant à renforcer les mesures de confiance et la paix sous-régionale. Il servirait également de mécanisme de concertation et de promotion des valeurs rattachées aux expériences démocratiques en Afrique centrale.

Au moment même où se tient la présente session spéciale du Conseil de sécurité, un sommet extraordinaire des chefs d'État d'Afrique centrale se réunit à Libreville autour du Président Bongo en vue de rechercher une solution pacifique aux derniers crises et conflits qui secouent notre sous-région et spécialement celle qui secoue présentement la République démocratique du Congo.

Est-il besoin de souligner ici que la tenue de ce sommet à Libreville, à la suite de tant d'autres tables rondes, pourparlers, médiations et négociations de paix, résulte des relations de confiance et d'amitié que le Président Bongo et le Gabon se sont toujours efforcés d'entretenir avec l'ensemble de leurs voisins.

Loin d'instaurer une concurrence, ces démarches visent plutôt à compléter les efforts multiformes déployés conjointement en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits par l'ONU et l'OUA ainsi que par les organisations sous-régionales.

Toutes ces actions au niveau politique ne sauraient cependant à elles seules assurer une paix et une sécurité durables en Afrique si elles n'étaient accompagnées de mesures en faveur du développement économique et social, car la pauvreté, la misère et le désespoir qu'elles suscitent sont souvent la cause réelle des soubresauts qui se produisent ici et là.

C'est dans ce sens que ma délégation soutient la nécessité d'une coordination entre les différents organes des Nations Unies et les institutions financières internationales en vue de réserver une réponse globale à l'important rapport du Secrétaire général.

Je voudrais terminer mon propos en formulant l'espoir que, au-delà des déclarations d'intention, les réflexions issues de nos débats tant au sein du Groupe de travail ad hoc qu'au niveau du Conseil de sécurité déboucheront sur des décisions et actions concrètes et dans des délais adéquats.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Gambie, S. E. M. Momodou Lamin Sedat Jobe.

M. Jobe (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation saisit cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence pour ce mois. Je pense que c'est là une coïncidence heureuse quand on pense au rôle que votre pays joue depuis les années d'indépendance dans le suivi et dans la participation non seulement au processus d'indépendance de l'Afrique, mais également dans toute la coopération liée aux activités humanitaires sur le continent. Nous sommes donc convaincus que la délégation de la Suède saura faire profiter le Conseil de sa grande sagesse et de son expérience pour le guider dans ses travaux.

Je voudrais également féliciter la délégation de la Slovénie de la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation souhaite également rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté sur l'Afrique conformément à la demande qui lui avait été faite à cet effet par le Conseil en septembre dernier. Ce rapport nous paraît présenter une analyse claire, honnête et équilibrée des sources de conflits en Afrique, et cette analyse minutieuse que fait le Secrétaire général des problèmes de l'Afrique est non seulement franche mais elle incite également à la réflexion; elle pose à tous d'importants défis dans notre recherche des moyens de mettre en oeuvre ses recommandations.

En tant qu'Africains, nous sommes profondément attristés par les difficultés que rencontrent le continent africain et ses peuples. L'Afrique est riche en ressources et en culture et, pourtant, paradoxalement, ses peuples continuent d'endurer de grandes souffrances. Le continent est passé de l'esclavage à la colonisation, puis de l'indépendance à des difficultés économiques sans nom, maintenant exacerbées par des guerres civiles dans de nombreuses régions. Aujourd'hui, un nombre important d'États africains sont victimes de conflits armés alors que la grande majorité de la population africaine languit dans une misère abjecte, la désolation, le déclin et la séparation cruelle. Ces conflits ont provoqué plus de 8 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Depuis 1970, il y a eu sur le continent plus de 30 guerres.

Ma délégation reconnaît avec le Secrétaire général que nous autres, peuples africains, ne devrions pas chercher ailleurs qu'en nous-mêmes la responsabilité de notre situation actuelle. Toutefois, plusieurs facteurs extérieurs ont contribué de manière importante à cette situation. Maintenant que nous dressons le bilan, nous devrions, avec tous les acteurs extérieurs responsables avec nous du sort actuel de l'Afrique et de ses populations, reconnaître notre responsabilité commune et nous unir pour promouvoir la renaissance de l'Afrique.

Lorsque l'on aborde la complexité des conflits en Afrique, il ne suffit pas de s'attaquer à leurs symptômes. Nous devons nous attaquer à leurs racines. Ceci demande donc une approche coordonnée et globale des causes structurelles à long terme de ces conflits, qui implique l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, un mécanisme de coordination de tous les efforts entrepris devrait être mis en place pour que des mesures pratiques puissent être prises par l'Organisation des Nations Unies et par ses institutions.

L'ONU a enregistré récemment de nombreux succès en Afrique. Les graves échecs du passé ne devraient pas nous empêcher d'assumer nos responsabilités. L'échec en Somalie a été une expérience amère, mais l'inaction au Rwanda et ailleurs est encore pire. Le fait de ne pas agir face à de graves menaces à la paix, à la sécurité et à la vie en Afrique menace, à son tour, la crédibilité et la légitimité de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité.

Nous ne devons pas permettre que la situation au Rwanda se reproduise ailleurs. Le Conseil doit agir là où il le faut et quand il le faut. Il n'est plus justifiable — si cela ne l'a jamais été — de faire des coûts financiers ou de la crainte de ces coûts le principe directeur des interventions. Pour éviter des catastrophes humanitaires, une intervention est souvent nécessaire. L'ONU devrait donc examiner des moyens de fournir les ressources voulues aux opérations de maintien de la paix pour qu'elles puissent avoir lieu le plus rapidement possible.

L'ONU devrait améliorer sa capacité à agir rapidement. Elle doit être capable de réagir rapidement aux situations de conflit si l'on veut éviter des catastrophes. Il est bon de disposer de systèmes d'alerte avancée. Néanmoins, de tels systèmes seraient sans valeur, voire inutiles, s'ils n'étaient complétés par des mesures prises rapidement.

L'amélioration des capacités de maintien de la paix en Afrique est une priorité fondamentale. Ma délégation se félicite à cet égard des initiatives prises par plusieurs États. Nous encourageons une collaboration bilatérale et multilatérale accrue dans les opérations de maintien de la paix, et surtout dans le renforcement des capacités locales, afin de renforcer l'état de préparation de l'Afrique dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix.

Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle très important dans la prévention des conflits et le maintien de la paix. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par le biais de son Groupe de contrôle (ECOMOG), s'est surpassée au Libéria et en Sierra Leone. Nous reconnaissons également, à cet égard, les efforts que font d'autres organisations sous-régionales en Afrique. Comme les membres le savent, la CEDEAO a récemment été impliquée dans le processus en cours en Guinée-Bissau.

Nous attendons donc une collaboration entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique. Ceci pourrait permettre de créer un partenariat mieux à même de faire face à certaines situations de conflit en Afrique. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente réunion de haut niveau tenue à New York entre l'ONU et les organisations régionales sur cette question.

Nous devons toutefois souligner à ce stade qu'il est impératif de ne pas faire passer la responsabilité du maintien de la paix du niveau mondial aux niveaux régional ou sous-régional de manière sélective. Le Conseil de sécurité ne peut sous-traiter la responsabilité qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales — pas même par défaut. Une coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doit être conforme avec les Articles 53 et 54 de la Charte.

Les sanctions économiques peuvent être appropriées dans certains cas pour amener les États à respecter les normes internationales. Elles sont toutefois un instrument éculé — j'y reviendrai dans ma conclusion. Nous avons connu de nombreux cas dans lesquels elles ont provoqué de graves difficultés humanitaires. Comme d'autres, nous sommes d'avis que les sanctions devraient maintenant être mieux ciblées, qu'elles devraient être conçues de telle façon que les populations innocentes — et surtout les groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes et les enfants — n'aient pas à en souffrir. Par conséquent, le Conseil devrait toujours envisager et prévoir des exceptions humanitaires.

Mes collègues ont déjà abordé différents points, dont les problèmes des armes en Afrique, la situation des enfants dans les zones de guerre et tout ce qu'il faut faire pour protéger les réfugiés. On ne saurait trop insister, à notre sens — je ne répéterai pas ce que mes collègues ont dit, mais on trouvera mes commentaires dans le texte de ma déclaration — sur l'importance de l'ONU et le rôle influent qu'elle joue dans la communauté des nations. Si l'Afrique aujourd'hui compte sur l'ONU et recherche sa coopération et des relations dynamiques avec elle, elle le fait pour éviter tout malentendu ou tout conflit entre cette instance et les instances régionales. Je pense donc que, dans la quête de solutions pour établir la paix et régler certains problèmes économiques, nous devrions être attentifs à certains des échos qui nous parviennent des organisations régionales.

C'est pour cette raison que je ne voudrais pas que nous sous-estimions les mesures prises par le Royaume-Uni et les États-Unis avec la Jamahiriya arabe libyenne pour arriver à un *modus operandi*. Si un accord a déjà pu être conclu sur un troisième lieu de jugement, cela veut dire que l'esprit humain est capable de souplesse et de compréhension. Je ne pense pas que nous devions camper sur des positions figées. Nous devrions essayer comme une seule communauté de nations travaillant sous le même toit — l'Organisation des Nations Unies — d'offrir la latitude et la compréhension qui peuvent nous permettre à tous de préserver notre dignité.

C'est pourquoi je continue de croire que de grandes nations comme le Royaume-Uni et les États-Unis peuvent encore comprendre l'aspect humain de la demande de la Jamahiriya arabe libyenne pour que, une fois ces conditions réunies, nous puissions corriger la situation. Nous pourrons alors voir tous les pays joindre les rangs d'une même communauté. Le continent africain, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine, seront reconnaissants si ces conclusions sont bien comprises. Il serait cependant catastrophique que l'Organisation prenne une décision contraignante pour ses Membres et que le Conseil de sécurité prenne une autre décision dans le but de l'imposer à d'autres pays. Ce malentendu serait un pas en arrière, car nous n'avons pas le droit d'éroder ni les responsabilités ni l'autorité du Conseil ni, par la même occasion, de méconnaître l'opinion de nos organisations régionales.

Je voudrais donc une fois de plus lancer un appel à la Grande-Bretagne et aux États-Unis pour qu'ils réexaminent cette question en nous accordant une marge de manoeuvre qui nous permettrait de convenir d'un *modus operandi*.

Enfin, le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies sont les garants de tous les espoirs et de

toutes les aspirations en matière de progrès et de développement, non seulement pour l'Afrique, mais pour toutes les nations du monde et pour l'humanité tout entière. Cette responsabilité implique humanisme, compréhension et coopération.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Gambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Japon, S. E. M. Masahiko Koumura.

M. Koumura (Japon) (*parle en japonais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : D'emblée, au nom du Gouvernement du Japon, je voudrais exprimer ma reconnaissance à S. E. Mme Hjelm-Wallén, Ministre des affaires étrangères de la Suède, qui, en qualité de Présidente, a convoqué cette réunion du Conseil. C'est un événement de la plus haute importance que, sous sa présidence, la communauté internationale se réunisse encore une fois pour consacrer son attention à l'examen des problèmes auxquels doit faire face l'Afrique.

Aujourd'hui, en raison de la mondialisation des activités économiques et en pleine intégration sociale mondiale en termes, par exemple, d'environnement et des droits de l'homme, le monde est sur le point d'entrer dans une ère tout à fait nouvelle pour l'humanité, qui exigera que nous affrontions, en tant que communauté mondiale, les problèmes qui se présenteront aux plans politique, économique et social. Quel rôle l'Afrique, qui compte plus du quart des États Membres de l'ONU et plus de 13,1 % de la population mondiale, pourra-t-elle jouer dans le monde du XXIe siècle? C'est une question qui doit retenir d'urgence l'attention de l'ONU à l'aube de ce nouveau siècle. Les conflits en Afrique représentent plus de 70 % des points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. En 1996, 14 des 53 pays d'Afrique ont connu des conflits qui ont provoqué plus de 8 millions de réfugiés. Par conséquent, si nous voulons que la paix et la prospérité règnent dans le monde, il faudra tenir compte de cette situation. L'examen des problèmes de l'Afrique est donc une tâche urgente pour la communauté internationale.

Reconnaissant le caractère pressant et important de cette situation, le Conseil de sécurité s'est réuni l'année dernière au niveau des ministres des affaires étrangères. À la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a analysé les sources de conflit en Afrique et, sur cette base, a formulé de vastes recommandations d'ordre politique pour la prévention et le règlement des conflits ainsi que pour l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Nous avons maintenant l'occasion de manifester notre attachement à l'Afrique et d'engager un débat sérieux, à nouveau au niveau ministériel, sur les différentes questions élaborées dans le rapport du Secrétaire général et sur les moyens que le Conseil de sécurité et l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies devraient employer pour y faire face.

Les questions de la prévention des conflits et du développement en Afrique sont indissociables. Je tiens par conséquent à souligner que, dans la déclaration présidentielle qu'il fera paraître aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit exprimer clairement sa volonté, dans le contexte de l'examen de la prévention des conflits et du développement économique et social après les conflits, de revenir à une analyse des causes profondes des conflits et d'aborder l'examen de la situation en Afrique d'une manière complète qui englobe les domaines politique, économique et social. En même temps, je tiens à faire observer que le règlement des problèmes de l'Afrique nécessitera un long processus, dans lequel la séance actuelle du Conseil de sécurité n'est qu'une étape.

Sur la base des initiatives engagées par les pays africains eux-mêmes, il est essentiel de nous attacher premièrement à trouver une solution aux problèmes économiques et sociaux qui sont à la racine des conflits; deuxièmement, lorsque des conflits malheureusement éclatent, nous devons promouvoir rapidement le processus politique de paix; et, troisièmement, nous devons jeter les bases de la réintégration sociale et du développement économique après les conflits. Nous espérons que la communauté internationale dans son ensemble apportera sa contribution, spirituelle et matérielle, en tant que partenaire dans l'élaboration d'un cadre devant assurer l'efficacité des initiatives des pays africains. Par conséquent, on attend de nous aujourd'hui que nous élaborions des propositions concrètes contenant le cadre stratégique nécessaire pour que l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, puisse poursuivre cet objectif à long terme.

Je suis certain qu'un avenir radieux attend l'Afrique. Le Japon, conscient des problèmes que je viens de mentionner mais optimiste quant à l'avenir de l'Afrique, a pris des initiatives depuis le début de cette décennie pour promouvoir une nouvelle stratégie du développement qui tienne compte du caractère indissociable des conflits et du développement. Dans ce contexte, le Japon s'est employé à mettre en oeuvre une coopération Sud-Sud fondée sur cette nouvelle stratégie de développement depuis 1993, lorsqu'il a été l'hôte de la Conférence internationale de Tokyo sur le

développement de l'Afrique (TICAD), à la suite de laquelle ont été convoqués les deux forums Asie-Afrique, à Bandung en 1994 et à Bangkok en 1997. En outre, le Japon oeuvre dans divers pays d'Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe et au Burkina Faso, pour organiser la coopération entre ces pays et d'autres pays donateurs en vue de l'application de la nouvelle stratégie du développement sur ce continent. Fort du résultat de ces efforts, le Japon accueillera le mois prochain la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II).

Plus récemment, en janvier, nous avons accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur les stratégies de prévention des conflits en vue d'élaborer une stratégie globale pour la prévention des conflits, en tenant compte de la situation en Afrique.

À la Conférence de Tokyo, en janvier dernier, sept propositions concrètes ont été présentées. C'est ainsi qu'il a été proposé d'élaborer le cadre conceptuel d'une stratégie préventive faisant intervenir l'ONU, les organisations régionales, les États Membres et la société civile. Il a également été proposé de privilégier les efforts visant à édifier des sociétés démocratiques respectant pleinement les droits de l'homme et à éliminer la pauvreté, car le développement économique et social et le bien-être des populations sont des préalables nécessaires à la prévention des conflits. En outre, le rapport de la Conférence de Tokyo a recommandé des mesures que l'ONU et d'autres organisations régionales pourraient prendre immédiatement, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de prévention de l'Afrique, et en particulier de ses capacités d'alerte rapide, et la supervision efficace de l'accumulation et des transferts de petites armes dans les zones de conflit.

Étant donné qu'une vingtaine de pays africains ont à présent atteint des taux de croissance économique annuels dépassant 5 %, il est prévu qu'un plan d'action soit adopté lors de la deuxième Conférence de Tokyo afin d'appliquer à l'Afrique la nouvelle stratégie de développement. En plus du développement socioéconomique, ce plan d'action devrait miser sur la prévention des conflits et la reconstruction, si importantes pour assurer la stabilité qui est le fondement du développement. Les mesures utiles à cet effet sont notamment celles qui facilitent le passage de l'assistance d'urgence en période de conflit à une assistance à la remise en état et à la sécurité des réfugiés. Par ailleurs, outre la formation professionnelle et la réinsertion sociale des combattants démobilisés et des réfugiés, nous nous attendons à ce que la communauté internationale reconnaisse l'importance des actions visant à limiter les transferts illicites de petites armes qui, surtout en Afrique, sont l'un des plus grands obstacles au maintien de la stabilité sociale dans les situations préconflictuelles et après les conflits.

Le Japon juge important que les pays d'Afrique élaborent et appliquent des stratégies nouvelles de ce type pour résoudre les problèmes du développement et parer aux conflits dans le cadre de plans nationaux spécifiques. À cette fin, le Japon souhaite redoubler d'efforts, en coopération avec les gouvernements des pays concernés, avec d'autres donateurs et avec l'ONU, pour concrétiser ces stratégies, en tenant compte des points de vue que manifesteront spontanément les pays qui sont devenus des modèles. Le Japon considère que sa coopération avec l'Afrique s'inscrit dans une stratégie globale visant à parer aux conflits et aux problèmes de développement dont nous traitons aujourd'hui au Conseil de sécurité. Il espère que ses propres initiatives auront un effet catalyseur sur cette stratégie, qui devrait consolider le partenariat stratégique et permanent entre les pays d'Afrique, la communauté internationale et les divers organes des Nations Unies.

Conscient du contexte dans lequel se situent les problèmes de l'Afrique, le Japon s'emploiera à faire en sorte que ces problèmes soient traités de façon exhaustive par l'ONU. Mais il entend également avoir un rôle catalyseur dans l'action que mène la communauté internationale, et notamment les Nations Unies, pour y faire face. Le Japon est résolu à poursuivre ses efforts en coopération avec d'autres pays partageant son point de vue.

Enfin, avec la permission du représentant de la Chine, ici présent, je citerai un proverbe du sage chinois du IIIe siècle avant notre ère. Mencius disait à peu près ceci : «Les avantages naturels sont plus précieux que les chances tombées du ciel, mais plus précieuses encore sont l'unité et la coopération entre les peuples». Appliquant cette maxime aux problèmes de l'Afrique qui nous préoccupent aujourd'hui, je dirai que le moment est venu pour tous les États Membres, pour les États africains, pour les organisations régionales du continent et pour tout le système des Nations Unies, d'unir leurs forces et de coopérer afin d'accomplir de véritables progrès. Je conclurai donc mes observations en adressant un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'unisse et relève le défi historique qui nous est lancé — le défi de l'établissement de la paix et du développement en Afrique.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole à S. E. l'honorable M. Bomaya Godana, M. P., Ministre des affaires étrangères du Kenya.

M. Godana (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui en session ministérielle extraordinaire pour examiner des questions importantes relatives à l'Afrique. C'est la deuxième fois que le Conseil procède ainsi, après la réunion de septembre de l'an dernier, au cours de laquelle il avait prié le Secrétaire général de lui présenter un bilan global de la situation en Afrique.

En avril dernier, lorsque le Secrétaire général nous avait présenté son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Kenya s'en était vivement félicité. Une fois de plus, nous souhaitons rendre hommage au Secrétaire général pour l'esprit pragmatique, objectif et audacieux de sa présentation et de son analyse de la situation et des perspectives qui s'offrent à nous.

Ce rapport présente un ensemble varié de recommandations pratiques auxquelles la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, pourraient donner suite. Selon ses propres termes, le Secrétaire général souhaite que ce rapport marque le début de nouvelles relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique. Dans cet esprit, il nous exhorte tous, individuellement et collectivement, et en tant qu'organisations ou États, à prendre un nouveau départ et à mener une action mieux ciblée, plus productive, pertinente et conçue pour mettre fin à la situation malsaine actuelle.

Une des idées les plus fortes qui imprègne ce rapport, de la première à la dernière page, est celle du lien intrinsèque entre la paix et le développement. C'est une idée que nous, Africains, nous félicitons de voir ainsi reflétée dans le rapport. Je suis très heureux que ce rapport soit si bien accueilli par un grand nombre d'instances des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons du paragraphe 2 de la résolution 1170 (1998), dans lequel le Conseil de sécurité

> «Souligne que les défis auxquels l'Afrique doit faire face appellent une réponse d'ensemble et, dans ce contexte, exprime l'espoir que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les autres organes compétents des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les autres organisations compétentes, ainsi que les États Membres examineront le rapport et les recommandations qu'il contient et prendront les mesures qu'ils jugeront appropriées dans leurs domaines de compétence respectifs.»

En vue de construire le cadre d'une paix et d'une stabilité durables en Afrique, nous demandons à la communauté internationale d'aider les peuples africains à renforcer les fondements économiques et sociaux de leurs pays en leur accordant une aide au développement.

Ces derniers temps, nombreux sont ceux qui ont mis en doute le sérieux de l'engagement de l'ONU à l'égard de l'Afrique. Dans le domaine de la prévention des conflits, les omissions graves du début des années 90 ont laissé un certain malaise au sujet de l'Afrique. L'intervention en Somalie puis l'absence d'intervention au Rwanda ont été suivies plus récemment par les hésitations du Conseil de sécurité à intervenir dans l'ancien Zaïre et au Congo (Brazzaville). Il est regrettable que ces omissions malheureuses se soient produites après la fin de la guerre froide, à un moment où le Conseil de sécurité avait les mains beaucoup plus libres pour déployer des forces et où l'Afrique prenait de plus en plus de mesures concrètes et positives pour régler ses différends. J'espère sincèrement que la réévaluation actuelle par le Conseil de sécurité des obligations qui découlent pour lui de la Charte lui permettra d'éviter à l'avenir une telle inaction lorsque des situations semblables se présenteront. Nous exhortons le Conseil à fixer des critères clairs qui le guideront pour autoriser des opérations de maintien de la paix et des mesures coercitives chaque fois que des problèmes se poseront, où que ce soit.

Depuis le début des années 90, les États africains ont pris d'importantes premières mesures pour mettre en place des réformes politiques considérables. Un grand nombre d'entre eux ont tenu des élections libres et équitables. Mais il reste encore beaucoup à faire pour encourager et favoriser de manière globale le processus de démocratisation. Dans son rapport, le Secrétaire général encourage les gouvernements africains à ne pas hésiter à prendre les mesures audacieuses qui s'imposent dans ce sens. C'est là un défi important pour les États africains à l'heure où ils s'efforcent d'établir des structures fermes qui garantiront le respect des droits de l'homme, l'état de droit et une direction transparente et responsable.

Le déracinement de centaines de milliers de civils innocents chassés de leurs foyers dans la région des Grands Lacs nous préoccupe depuis un certain temps déjà. Aujourd'hui, c'est en Afrique qu'il y a le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Le problème des populations déplacées par la force en Afrique est très réel. C'est un problème très préoccupant non seulement d'un

point de vue des droits de l'homme et d'un point de vue humanitaire, mais aussi parce que, vue sa dimension régionale, il fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Depuis 1994, les déplacements forcés de populations dans la région des Grands Lacs continuent d'avoir de graves répercussions sur tout le continent. Une proportion de cette population déplacée constitue ce que l'on appelle aujourd'hui de la main-d'oeuvre armée.

Le Kenya est préoccupé par le fait que malgré le danger évident que ce problème des populations déplacées contre leur gré laisse présager, aucune mesure réelle n'a été prise par la communauté internationale pour chercher à régler de manière globale cette crise depuis qu'elle est apparue en 1994. Je suis heureux de constater que le Secrétaire général a eu la sagesse d'évoquer cette question dans son rapport. Je voudrais mettre tous mes collègues membres du Conseil de sécurité, ainsi que tous les membres de la communauté internationale, en tant qu'individus, en tant qu'États, en tant qu'organisations, au défi de réunir la volonté politique nécessaire pour faire face à ce problème une fois pour toutes.

Une autre question qui préoccupe le Kenya est celle des flux illicites d'armes. Le Secrétaire général définit à juste titre ce flux d'armes illicites en direction et en provenance de l'Afrique comme étant l'une des plus grandes difficultés que rencontre la communauté internationale pour faire face aux conflits en Afrique et les prévenir. Aujourd'hui, l'Afrique connaît la plus grande accumulation d'armes de petit calibre qui circulent dans le monde. Il est donc nécessaire et urgent de répondre globalement à cette situation dans la mesure où elle affecte la sécurité, l'indépendance politique et le développement économique et social de nombreux pays d'Afrique. À cet égard, nous nous associons à ceux qui appuient la tenue d'une conférence internationale sur tous les aspects du commerce illicite des armes, dès que cela sera possible, car nous ne pourrons contenir cette menace que dans un cadre mondial. À cet égard, nous sommes encouragés par la déclaration faite par les représentants des États-Unis et de la France.

Il est évident que pour garantir un cadre de paix et de stabilité durables en Afrique, la communauté internationale doit oeuvrer en collaboration avec les peuples africains pour renforcer les fondements économiques et sociaux de la région. Dans ce contexte, l'aide au développement est un complément indispensable aux politiques des États africains et doit être suffisante et efficace.

La dette totale de l'Afrique se chiffre actuellement à 350 milliards de dollars environ. Nous pensons qu'une politique plus réaliste et plus globale s'impose d'urgence pour régler la question de la dette. L'appel lancé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour qu'un accord international soit mis en place afin de dégager les pays les plus pauvres de l'Afrique de l'encours total de leur dette mérite une attention toute particulière. Il convient également de prendre des mesures pour améliorer l'accès aux marchés des produits d'exportation africains par l'élimination des barrières douanières et autres mesures protectionnistes. Nous nous félicitons des remarques très positives faites par certains de nos collègues sur cette question importante, aujourd'hui.

Depuis la tenue de la première réunion ministérielle extraordinaire sur cette question en septembre 1997, de nouvelles questions précises sont venues s'inscrire à l'ordre du jour de l'Afrique. La reprise des conflits en République démocratique du Congo nous préoccupe beaucoup en raison notamment de leur incidence sur la stabilité régionale. Nous pensons que pour régler ce conflit, il faut l'aborder de manière globale.

Le différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée est une autre situation inquiétante, car il pourrait fort bien déstabiliser une fois de plus la totalité de la Corne de l'Afrique. Nous demandons à l'Éthiopie et à l'Érythrée d'avoir recours à des moyens pacifiques pour régler leur différend et de s'abstenir de recourir à la force et, à cet égard, nous leur demandons instamment de coopérer avec l'initiative de médiation de l'OUA.

Les autres questions qui méritent une attention urgente sont le conflit interne que connaît la Guinée-Bissau et la situation fragile en Angola. Nous sommes très préoccupés par le fait que le nombre de situations de conflit en Afrique augmente au lieu de diminuer et nous nous engageons à travailler en collaboration étroite avec d'autres pays pour trouver des solutions pacifiques à ce problème.

Enfin, les attentats à la bombe qui ont eu lieu au Kenya, en Tanzanie et en Afrique du Sud, le mois dernier, nous rappellent durement que le fléau du terrorisme est un problème qui ne concerne pas que les autres régions mais qui concerne aujourd'hui l'Afrique également. Dans le seul attentat commis au Kenya, 257 de nos concitoyens ont perdu la vie et plus de 5 000 ont été gravement blessés et ont par exemple perdu la vue ou l'ouïe. On estime à présent qu'il en coûtera plus de 500 millions de dollars pour réparer les quelque 70 bâtiments ainsi que l'infrastructure qui ont été détruits dans cet attentat. Les actes de terrorisme, quelle qu'en soit la justification idéologique, ne sauraient et ne devraient être tolérés. Nous demandons que des efforts

concertés soient pris au plan international pour parvenir à une convention internationale globale de lutte contre le terrorisme. À cet égard la proposition de tenir une conférence mondiale sur le terrorisme devrait être sérieusement examinée.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'évolution positive de l'affaire de Lockerbie et nous espérons que celle-ci pourra très rapidement aboutir avec le début d'un procès juste dans le pays neutre qui a été choisi et la levée des sanctions qui frappent la Libye.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama.

M. Gama (Portugal) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Le Portugal a déjà eu l'occasion de manifester au Conseil de sécurité son appui de principe pour le remarquable rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je tiens à réaffirmer ici avec insistance que le Gouvernement portugais est prêt à apporter son appui total et actif au rôle de l'Organisation des Nations Unies pour forger une relation nouvelle et plus dynamique avec l'Afrique.

Il nous appartient à tous en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies de passer de la parole aux actes si nous voulons véritablement contribuer à libérer l'Afrique du sous-développement économique et aider ses populations à rester dans la voie de la démocratie et de la bonne gouvernance. Les nombreux bons exemples que l'Afrique nous donne aujourd'hui, tels que le Mozambique et le Cap-Vert, nous encouragent à agir dans la voie que le Secrétaire général a identifiée à juste titre.

La poursuite commune de la paix et du développement en Afrique présuppose l'existence d'une volonté politique correspondante de la part de tous les intervenants dans ce processus. Le Portugal jouera son rôle dans toutes les instances internationales, y compris le système des Nations Unies et au sein de l'Union européenne. Nous nous engageons à organiser un sommet Europe-Afrique pendant la présidence portugaise de l'Union européenne en l'an 2000.

Dans l'esprit du rapport du Secrétaire général, le Portugal souscrit au point de vue selon lequel la prolifération des armes en Afrique est l'un des fléaux les plus terribles qui frappent actuellement l'Afrique. Nous devrons mobiliser nos efforts pour venir à bout de ce problème. Le Portugal reconnaît qu'il faudra en faire bien plus pour faire cesser les transferts d'armes, en particulier les armes de petit calibre à travers les frontières et d'un conflit à l'autre. Nous pensons également qu'il serait utile de réduire les budgets de défense en Afrique dans la mesure du possible, de même que de réévaluer les objectifs des programmes de coopération militaire bilatérale avec les pays développés.

À cet égard, je soulignerai que le Portugal a déjà adopté une législation qui sanctionne les violations des embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité. Je tiens également à mentionner l'importance que nous attachons à la résolution 1196 (1998) récemment adoptée par ce Conseil.

J'avais indiqué, dans l'intervention que j'avais faite ici l'année dernière, que le Portugal avait l'intention de tenir compte du besoin d'une allocation de ressources accrues aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. C'est ainsi que nous avons participé à l'Opération des Nations Unies au Mozambique et à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, puis à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola qui l'a suivie. Nous sommes également présents au sein de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine.

Le Portugal a été l'un des pays les plus actifs parmi ceux de l'Union européenne, dans sa participation aux opérations de maintien de la paix, et il continuera dans la mesure de ses capacités à répondre favorablement aux demandes de l'ONU.

D'autre part, nous reconnaissons l'importance du rôle que doivent jouer l'Organisation de l'unité africaine et les organisation sous-régionales de l'Afrique dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. C'est pourquoi nous souscrivons aux recommandations du Secrétaire général tendant à assurer une coordination plus étroite entre l'ONU et ces organisations. À cet égard, la résolution 1197 (1998), adoptée la semaine dernière, représente un pas dans la bonne direction.

Nous devons cependant nous rappeler que c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe toujours en dernière instance d'autoriser l'usage de la force en vue de rétablir la paix.

En tant que membre de la Communauté des pays lusophones — organisation dont la majorité des membres sont des États de l'Afrique — le Portugal est en mesure de

fournir par le biais de celle-ci une contribution efficace au règlement du conflit qui a éclaté en Guinée-Bissau, pays auquel nous unissent de nombreux liens étroits de coopération. La médiation que nous menons actuellement dans le cadre de ce conflit, en coopération avec la Communauté des pays lusophones et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, illustre bien comment deux organisations internationales peuvent, tout en respectant leurs vocations et leurs spécificités respectives, oeuvrer de concert au service d'une même cause, à savoir, le règlement pacifique et négocié d'un conflit.

La consolidation de la paix est souvent une mission aussi difficile que celle qui consiste à imposer la paix ou à prévenir l'éclatement d'un conflit. Cela peut exiger un effort prolongé et soutenu de la part de la communauté internationale. Nous partageons totalement les vues du Secrétaire général selon lequel il convient d'attacher une importance à la consolidation de la paix après les conflits, termes par lesquels il entend :

> «l'ensemble des décisions prises à la fin d'un conflit pour affermir la paix et prévenir une reprise des hostilités» (*S/1998/318, par. 63*).

Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité aura une vision plus large de ses propres compétences à cet égard et qu'il pourra examiner cette question avec le sérieux qu'elle mérite.

Nous pensons que les éléments de consolidation de la paix devraient être clairement identifiés et intégrés d'emblée dans les mandats des opérations de maintien de la paix. C'est un des enseignements que nous avons tirés de notre participation aux missions des Nations Unies en Angola et au Mozambique.

Les composantes humanitaires et des droits de l'homme des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits sont des éléments auxquels nous attachons également une importance particulière. À cette fin, nous sommes disposés à contribuer à la mise en oeuvre des recommandations faites par le Secrétaire général en nous concentrant en particulier sur les aspects suivants : les mesures destinées à améliorer la sécurité des camps de réfugiés, qui sont probablement une des conséquences les plus visibles des conflits qui font rage sur le continent africain; le développement de la notion des enfants en tant que «zones de paix» et, à cet égard, je voudrais souligner les attentes que nous plaçons dans l'expérience pilote qui est menée en Sierra Leone; de même que la proposition tendant à ce que les missions spéciales en matière de droits de l'homme soient financées par le budget ordinaire de l'ONU.

Un mot également pour souligner de nouveau l'importance que nous attachons à la promotion d'une bonne gouvernance et d'un développement durable en Afrique, éléments qui sont également essentiels pour déterminer comment nous envisagerons les possibilités de surmonter les problèmes que connaît ce continent. Rappelons-nous les sages paroles prononcées ici l'année dernière par le Président de l'OUA :

> «Mais il est également vrai que les semences de la démocratie ne peuvent germer, et encore moins croître, dans le sol de la pauvreté de masse, d'analphabétisme, de faim et de maladies.» (*S/PV.3875, p. 33*)

La communauté internationale devrait apporter l'assistance nécessaire aux efforts que les Africains eux-mêmes déploient pour surmonter ces problèmes. Le Portugal a fait des pas concrets en ce sens en procédant à une réforme générale de ses mécanismes d'aide publique au développement en vue de les adapter aux besoins actuels de l'aide pour le développement. De 1996 à 1997, le Portugal a été le pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui a consenti la plus grande augmentation proportionnelle de son aide publique au développement — 27 %. Mais la contribution la plus importante du Portugal pour le développement économique de l'Afrique devra se traduire par une augmentation de ses échanges commerciaux avec divers pays africains, l'ouverture de ses marchés aux exportations de l'Afrique et l'accroissement des investissements portugais sur ce continent.

Les blessures dont souffre l'Afrique sont très profondes dans certains endroits du continent. Certaines, comme dans le cas du Soudan et de la Somalie, sont anciennes et ne donnent aucun signe d'amélioration. D'autres plus récentes, qui risquent d'échapper à tout contrôle et de s'étendre, pourraient avoir des conséquences imprévisibles. Nous sommes préoccupés par la recrudescence de la violence en République démocratique du Congo, et nous appelons à la recherche d'une solution politique fondée sur le respect de l'égalité internationale et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous sommes en outre inquiets face à l'instabilité qui continue de régner dans d'autres zones de la région des Grands Lacs, mais également dans d'autres pays comme la Sierra Leone, l'Éthiopie et l'Érythrée.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix en Angola suscite également l'appréhension au Portugal. Nous continuerons de poursuivre nos

efforts, individuellement et dans le cadre de la troïka qui s'est réunie ce matin au niveau ministériel à New York, et en coopération étroite avec l'ONU, afin de rechercher une solution politique à ce problème, dans le respect absolu du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'instabilité qui persiste en Angola montre à l'évidence qu'en dernière analyse, la paix et la guerre dépendront de la volonté politique des parties au conflit.

Je voudrais pour finir souligner ce dernier point. Toutes les propositions et recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général ont comme prémices fondamentales, voire comme condition *sine qua non*; la volonté politique de la communauté internationale et des États pris individuellement, la volonté d'opter pour les voies les plus rigoureuses, même si elles sont les plus difficiles; la volonté de transformer la rhétorique en réalité; la volonté de choisir la paix et le développement au lieu de la guerre et des intérêts égoïstes. En somme, il s'agit d'une volonté de changer l'état des choses. La démarche globale à l'égard de l'Afrique qui est recommandée par le Secrétaire général est fondée sur un acte de volonté de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Nous formons des voeux pour que nous puissions tous être à la hauteur de cet immense défi.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Force est malheureusement de reconnaître que les feux de la guerre continuent de flamber en Afrique. Au cours de l'année écoulée, leur nombre a même augmenté. Nous sommes alarmés par le fait que les crises politiques internes ont une incidence déstabilisatrice sur la situation de régions entières.

Au cours des derniers mois, l'ONU, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont fait un travail important pour élucider les causes des conflits sur le continent africain. Il est clair que la voie de leur règlement passe avant toute chose par une solution des problèmes politiques, ethniques et socioéconomiques, qui sont endémiques.

Manifestement, il n'existe pas de remèdes radicaux et rapides pour résoudre des problèmes d'une telle ampleur. Il faudra des efforts variés et méticuleux, à la fois de la part des amis de l'Afrique et des Africains eux-mêmes, pour sortir de ce fameux cercle vicieux du sous-développement, des problèmes sociaux, de l'instabilité politique et militaire, des conflits et des échecs des programmes de développement.

Il est satisfaisant de voir que la présente séance a pu s'appuyer sur certains acquis positifs du passé. On a élaboré et convenu des documents qui définissent les tâches découlant des recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport du mois d'avril sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous appuyons les propositions tendant à ce que le Conseil économique et social reprenne au mois de décembre ses discussions informelles sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions prises aujourd'hui, après que le Secrétaire général aura présenté son rapport sur cette question.

Mais je ne peux m'empêcher de noter l'activité nettement accrue déployée par les Africains eux-mêmes. Les activités de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations sous-régionales en faveur de la prévention et du règlement des conflits démontrent la volonté et la détermination des Africains d'assumer une plus grande responsabilité dans le règlement de leurs problèmes.

Il ne fait aucun doute que, sans un règlement sûr et durable des conflits locaux, rien ne garantit que les pays africains emprunteront véritablement la voie menant à un développement durable et dynamique et à leur intégration complète au sein de l'économie mondiale. L'établissement d'un système panafricain efficace axé tant sur la prévention et le règlement des conflits que sur la mise en oeuvre globale des objectifs liés à la reconstruction de l'après-guerre doit être un élément clef de la stratégie visant au renforcement de la paix. Nous jugeons important d'encourager de toutes les façons possibles le plein fonctionnement du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits créé par l'Organisation de l'unité africaine.

Nous estimons que les efforts des Africains doivent être soutenus par l'autorité et les capacités de l'ONU. Il ne faut pas envisager cela comme un substitut aux efforts déployés par les Africains eux-mêmes, mais plutôt comme une assistance et une coopération mutuellement bénéfiques de la part de l'ONU et d'autres organismes et pays dans le cadre de l'établissement de mécanismes panafricains d'édification de la paix.

De plus, nous croyons qu'il est important de recourir activement aux dispositions de la Charte des Nations Unies qui encouragent les organisations régionales à prendre davantage d'initiatives dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des conflits. Cela

signifierait un recours plus fréquent aux opérations régionales d'édification de la paix soutenues par le Conseil de sécurité.

En même temps, bien sûr, il est nécessaire de respecter les principes énoncés dans la Charte au sujet du rôle incombant au Conseil de sécurité dans le lancement d'opérations de maintien de la paix. Des opérations militaires dirigées par des structures régionales, notamment celles exigeant le recours à la force, ne sont possibles que si elles sont clairement autorisées par le Conseil de sécurité. Cette règle incontestable s'applique aussi dans le cas des actions menées par une coalition de forces constituée de façon ponctuelle.

La Russie a l'intention d'apporter toute l'aide possible au règlement des problèmes du continent africain et d'oeuvrer en collaboration avec les pays ayant traditionnellement eu avec nous des relations d'amitié et de partenariat. L'Afrique a été et demeure une région faisant l'objet d'une attention prioritaire de notre part.

En plus des activités réalisées dans le cadre de l'ONU, nous examinons diverses possibilités en matière d'élargissement de notre participation concrète au renforcement du potentiel d'édification de la paix des Africains — d'abord dans des domaines tels que le transport et l'appui technique pour les projets d'aide humanitaire et la formation du personnel et des membres des équipes de secours pour les opérations de maintien de la paix. Conscients des préoccupations nourries par de nombreux pays africains au sujet du problème des mines, nous sommes disposés à offrir notre expertise en matière de déminage, notamment à l'Angola, au Mozambique et à l'Égypte. Nous avons présenté au Secrétariat de l'ONU nos propositions sur ces questions et sur d'autres. Nous fournirons des données aux bases de données de l'ONU en voie d'élaboration en ce qui concerne nos capacités de former du personnel responsable du maintien de la paix. Nous sommes prêts à accueillir des propositions relatives à d'éventuels projets communs qui pourraient mettre à contribution les capacités de la Russie.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, S. E. M. Boris Frlec.

M. Frlec (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : La Slovénie se félicite de la possibilité de débattre au Conseil de sécurité, au niveau ministériel, de la situation en Afrique, sous l'excellente direction de la présidence suédoise. L'un des tournants de l'histoire du monde moderne et de l'ONU a été le processus de décolonisation de l'Afrique. Cet événement a changé la face du monde et a frappé l'imagination d'une nouvelle génération de dirigeants du monde. Il a fait progresser la cause de l'égalité raciale, de la liberté individuelle et du droit de tous les peuples à l'autodétermination. L'ONU ne peut donc, en toute conscience, manquer de se pencher sur les épreuves actuelles qu'affrontent les Africains, alors qu'ils s'efforcent de renouer avec leur fier passé et de s'assurer un avenir fructueux. Il n'est pas exagéré de dire que le succès ou l'échec de l'ONU dépend de sa capacité d'apporter une contribution utile au règlement des problèmes contemporains de l'Afrique.

L'Afrique est un continent vaste et diversifié, caractérisé par de fortes contradictions. Sur un plan positif, les dirigeants africains n'épargnent aucun effort pour s'affranchir de leur dépendance à l'égard des autres pour assurer le maintien de la stabilité régionale et de la prospérité économique. En République centrafricaine, par exemple, des soldats et des médiateurs africains aident à résoudre des problèmes issus d'une période de grave instabilité. En Sierra Leone, une organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a ouvert la voie au rétablissement du gouvernement démocratiquement élu. Il faut souhaiter que cela mettra fin à la rébellion prolongée dans ce pays. Un nombre croissant de pays africains abandonnent les modèles économiques inefficaces contrôlés par l'État et adoptent un système à économie de marché ouverte sur l'extérieur. Dans plus d'une vingtaine de pays, des mouvements favorables à la démocratie ont suscité d'importantes réformes et la mise en place d'institutions démocratiques, notamment une presse libre.

Sur un plan négatif, les questions africaines occupent encore une place prépondérante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il existe donc une impression largement partagée selon laquelle les progrès effectués jusqu'à présent ne sont pas suffisants et les récentes réalisations en Afrique sont encore trop fragiles pour servir de rempart contre les conflits. Cela est d'autant plus inquiétant à la lumière de certaines des caractéristiques de ces conflits : attaques aveugles contre des civils, utilisation d'enfants soldats dans les combats, création d'importantes populations de réfugiés, appels délibérés à des sentiments de haine ethnique et interventionnisme transfrontière.

Il est aussi dangereux de faire des généralisations sur les sources de conflits en Afrique que sur toute autre question africaine. Malheureusement, il existe pourtant un point commun à la plupart des crises africaines. Il s'agit de la question pénible et récurrente des disparités économiques et de la misère sociale.

Une partie importante de la solution aux problèmes africains actuels réside ainsi dans la reconnaissance du lien intrinsèque qui existe entre la promotion de la croissance économique et l'édification d'une paix durable. À notre avis, il s'agit également d'un des messages les plus forts contenus dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, daté du 13 avril 1998.

L'expérience vécue par de nombreux pays en transition, dont le mien, a montré que le chemin qui mène à des résultats économiques accrus passe par une meilleure utilisation des ressources existantes, une augmentation des investissements et un renforcement du secteur privé. Une réforme macroéconomique est également essentielle, en particulier les efforts visant à la restructuration des finances publiques et à l'établissement d'une autorité monétaire indépendante. Ce que nous avons vécu vient corroborer l'avis exprimé par le Secrétaire général, selon lequel la population elle-même constitue la ressource la plus importante pour le développement économique. L'accès de la population à l'éducation et à la formation de même que l'acquisition d'un savoir-faire et de connaissances spécialisés revêtent donc la plus grande importance.

Cela dit, il importe de reconnaître que la communauté internationale a l'obligation de renforcer la capacité des gouvernements africains de gérer efficacement leur économie. De nombreux pays africains demeurent handicapés par un manque d'infrastructures de base adéquates et par de graves problèmes fiscaux. Une participation internationale, notamment celle des institutions financières, est également requise pour pouvoir régler la question pressante de l'insupportable fardeau de la dette. L'adoption de mesures en ce sens contribuerait beaucoup au rétablissement de la stabilité macroéconomique et de la confiance des investisseurs à l'égard de l'Afrique.

Bon nombre des réponses fondamentales aux problèmes africains sont de nature économique. Toutefois, il est tout aussi clair que les défis immédiats posés à la paix et à la sécurité en Afrique relèvent de la compétence du Conseil de sécurité. La priorité absolue doit être accordée à ces défis, surtout parce que la paix est une condition préalable à la croissance et au développement.

À l'heure actuelle, le Conseil de sécurité est saisi d'un certain nombre de questions relatives à des situations spécifiquement africaines. En outre, le Conseil s'est fixé une tâche importante consistant à formuler des principes directeurs pour plusieurs questions clefs de prévention et de gestion des conflits en Afrique.

La Slovénie appuie d'importantes propositions nouvelles ayant été présentées dans le but de renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité et d'enrayer les flux illicites d'armes en direction de l'Afrique et au sein du continent. Nous nous réjouissons également de l'adoption de mesures spécifiques en faveur du renforcement du potentiel africain de maintien de la paix. Nous croyons qu'il est important d'établir une capacité de réaction rapide qui soit crédible et efficace et qui puisse compter sur une volonté politique suffisante et une aide concrète de la communauté internationale.

De plus, la Slovénie appuie les efforts visant à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine, de même qu'avec d'autres mécanismes régionaux et sous-régionaux. L'accent doit être mis ici sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Dans ce contexte, nous aimerions réaffirmer que, à notre avis, une telle coopération devrait se fonder sur le cadre établi par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La présente séance ministérielle montre bien l'appui universel à l'égard de l'Afrique et témoigne de la recherche de nouvelles approches pour régler les problèmes africains. Des résolutions et des déclarations universelles qui ont été adoptées jusqu'ici abordent certains des problèmes fondamentaux et s'avéreront particulièrement utiles pour l'activité du Conseil de sécurité à l'avenir.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner que malgré l'apparition de nouveaux conflits en Afrique au cours de l'année écoulée, le potentiel de changements positifs est peut-être également plus important aujourd'hui qu'il ne l'a été depuis des décennies. L'Afrique n'est plus le champ de bataille de guerres par procuration. La fin de la guerre froide a également ranimé le Conseil de sécurité, lui permettant ainsi de jouer un rôle plus important dans le règlement des problèmes africains. Menée par son deuxième Secrétaire général africain d'affilée, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour promouvoir efficacement la paix et la sécurité en Afrique. La Slovénie réaffirme par conséquent son plein appui à la poursuite des efforts pour atteindre ces nobles objectifs.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Suède.

L'image que nous avons de l'Afrique aujourd'hui est une image à plusieurs facettes. Dans cette instance, nous traitons de crises et de menaces à la paix et à la sécurité.

Malheureusement, l'ordre du jour a été chargé par les événements qui se déroulent sur le continent africain.

Mais cela ne décrit pas toute la situation. Nous ne devons pas oublier l'évolution positive intervenue en Afrique ces dernières décennies : la santé et l'éducation se sont considérablement améliorées, une majorité d'États ont eu des élections démocratiques et dans de nombreux pays la tendance à la baisse de l'économie a été interrompue et une croissance réelle a lieu.

L'Afrique s'ouvre aux défis de la mondialisation, au débat politique libre et à la recherche de modèles nouveaux provenant de l'intérieur et non pas importés de l'étranger. Il y a énormément de vitalité, mais aussi beaucoup de difficultés.

Le point de départ de la séance d'aujourd'hui est notre responsabilité commune à l'égard de la paix et de la sécurité internationales telle qu'elle s'applique à l'Afrique. Nous devons examiner de manière ouverte et dans un esprit d'autocritique comment le Conseil de sécurité a assumé cette responsabilité. Il faut que nous regardions vers l'avenir pour voir ce que le Conseil de sécurité et nous, en tant qu'États Membres, pouvons faire différemment et mieux.

Tout d'abord, le Conseil de sécurité doit faire montre de la volonté politique nécessaire. Il doit être prêt à prendre des mesures, en Afrique comme ailleurs, allant de l'alerte rapide, de la prévention et de la persuasion politique au maintien de la paix et, si nécessaire, aux mesures prévues au Chapitre VII, ainsi que le rétablissement de la paix après les conflits.

Le Conseil doit continuer de mettre au point une génération nouvelle d'opérations de maintien de la paix, avec un meilleur équilibre et une meilleure coordination entre les éléments militaires et politiques, la police civile et d'autres éléments civils. Lorsque de nouvelles opérations de maintien de la paix sont nécessaires ou lorsqu'il faut les élargir, tous les membres du Conseil doivent être prêts à prendre des décisions sans retard et à en assumer la responsabilité financière.

Deuxièmement, le Conseil doit appuyer les mesures africaines prises pour la sécurité régionale, non pas afin de minimiser sa propre participation, mais pour garantir un appui régional durable à des solutions pacifiques. Il doit également jouer un rôle actif dans le suivi des opérations qu'il a autorisées.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies doivent combler le fossé qui sépare les mesures politiques des mesures humanitaires. Le continent africain porte un lourd fardeau de réfugiés et de personnes déplacées. Les mines terrestres et la prolifération des armes de petit calibre handicapent les gens et les nations. Les enfants soldats font sans cesse l'objet de brutalités. Ce sont là des menaces graves à la sécurité humaine.

Chaque État doit assumer sa responsabilité pour le bien-être de sa population. Le Conseil de sécurité a également un rôle important à jouer en apportant de l'aide grâce à des mesures humanitaires. Il doit mettre tout en oeuvre pour s'assurer que les mesures qu'il prend ainsi pourront également servir de tremplin pour arriver à des solutions politiques à plus long terme.

Quatrièmement, nous devons faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies, de concert avec les organisations africaines, accorde la priorité absolue à la prévention des conflits. C'est un impératif moral et, en fait, une nécessité politique, humanitaire et économique.

En fin de compte, la prévention des conflits est une question de volonté politique. La solidarité et la souveraineté ne peuvent jamais vouloir dire qu'un comportement national potentiellement désastreux soit caché à l'attention internationale jusqu'à ce que la catastrophe se produise. La communauté internationale doit être prête à réagir rapidement et avec générosité aux demandes d'aide.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits armés et la promotion de la paix et d'un développement durables en Afrique est un document impressionnant. Il est franc dans son analyse et son message est clair. L'Afrique et les Africains doivent relever le défi, mais on ne doit pas les laisser seuls.

Le Conseil de sécurité s'est engagé dans un processus à grande échelle pour examiner les recommandations faites par le Secrétaire général et les États Membres. Cela donne au Conseil de sécurité la possibilité de dépasser son programme de travail quotidien de gestion des crises et d'adopter une perspective plus large et à plus long terme. Ce travail a déjà produit un certain nombre de résultats concrets dans des domaines importants tels que les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en Afrique, le maintien de la paix et les sanctions. Le travail se poursuivra sur des questions importantes telles que la sécurité des réfugiés, la réduction des flux d'armes et la consolidation de la paix après les conflits. Il fera progressi-

vement intervenir tous les éléments du système des Nations Unies.

La paix et la sécurité en Afrique ne peuvent être réalisées que par des mesures communes prises par l'Afrique et par la communauté internationale, par des organisations communautaires et par des hommes et des femmes ordinaires déterminés à assurer un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité s'est réuni le 24 septembre 1998 au niveau des ministres des affaires étrangères, conformément à sa résolution 1170 (1998) du 28 mai 1998, pour évaluer les progrès accomplis en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique depuis sa dernière réunion ministérielle tenue le 25 septembre 1997. Il rappelle la déclaration de son président (S/PRST/1997/46) en date du 25 septembre 1997 et remercie de nouveau le Secrétaire général de son rapport du 13 avril 1998 (A/52/871-S/1998/318).

Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à aider l'Afrique dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies. Il réaffirme également les principes de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États.

Le Conseil souligne que les fondements d'une société pacifique sont le respect des droits fondamentaux de l'homme et de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Il considère qu'il existe des liens étroits entre la promotion du développement économique et social et la prévention des conflits. Il souligne que la recherche de la paix en Afrique nécessite une approche globale, concertée et résolue, portant sur l'élimination de la pauvreté, la promotion de la démocratie, le développement durable et le respect des droits de l'homme, ainsi que de la prévention et le règlement des conflits, y compris le maintien de la paix, et l'aide humanitaire. Il souligne qu'une manifestation réelle de volonté politique est nécessaire, en Afrique et ailleurs dans le monde, pour obtenir des résultats durables à ces fins, et insiste sur le fait que les États Membres, le système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, les institutions financières internationales et les autres organisations compétentes, doivent s'employer d'urgence à poursuivre l'étude des mesures qui permettraient de donner suite aux recommandations détaillées que le Secrétaire général a présentées dans son rapport.

Le Conseil prend note des progrès accomplis en Afrique au cours de l'année écoulée et salue les progrès réalisés par les pays africains pour ce qui est de promouvoir la démocratisation, les réformes économiques, la protection des droits de l'homme et le développement durable. Il se félicite des efforts déployés par les États africains et les organisations régionales et sous-régionales, et en particulier par l'Organisation de l'unité africaine, pour régler les conflits par des moyens pacifiques. Il salue les progrès accomplis en Sierra Leone et en République centrafricaine, ainsi que dans le cadre du processus de paix au Burundi. Il engage tous les États et organes intéressés à fournir l'appui financier et technique nécessaire pour renforcer les arrangements régionaux et sous-régionaux africains mis en place pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la sécurité et régler les différends. Il préconise l'établissement d'un partenariat renforcé entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines pour faciliter la réalisation de ces objectifs.

Le Conseil reste préoccupé par le nombre et l'intensité des conflits en Afrique, ainsi que par les liens qui existent entre eux, et en particulier, par l'apparition de nouveaux conflits au cours de l'année écoulée. Le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée, la résurgence du conflit dans la République démocratique du Congo, l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix en Angola, la poursuite de la violence en Sierra Leone et les situations d'urgence complexes en Somalie et au Soudan, entre autres, constituent des sujets de grave préoccupation. Ces situations, qui, pour certaines, menacent la stabilité de vastes régions du continent, appellent une action concertée de la part des États africains, de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour prévenir une nouvelle tragédie.

Le Conseil demande instamment aux États africains et à toutes les parties concernées de faire preuve de la volonté politique de régler leurs différends par

des moyens pacifiques, et non militaires, conformément à la Charte des Nations Unies, et de respecter le droit international humanitaire et la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des États de la région. Il engage également ces États à continuer d'améliorer la mise en oeuvre de principes de bonne gouvernance et d'appliquer les diverses réformes nécessaires pour promouvoir la croissance économique. Il invite la communauté internationale à contribuer aux efforts déployés par les États et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique pour atteindre ces objectifs.

En ce qui le concerne, le Conseil prend de nouveau l'engagement de contribuer au règlement des différends en Afrique. Dans ce contexte, il rappelle la décision qu'il a prise au cours de l'année écoulée d'autoriser deux nouvelles opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en République centrafricaine et en Sierra Leone, pour contribuer aux efforts déployés en faveur de la paix et de la réconciliation nationale. Par ailleurs, il se déclare résolu à améliorer encore sa capacité de prévenir les conflits et à rendre plus efficaces et effectives les réponses apportées aux conflits, et souligne qu'il appuie les mesures prises au sein du système des Nations Unies pour renforcer les activités de consolidation de la paix après les conflits.

Sur la base des recommandations de son Groupe de travail ad hoc créé en application de la résolution 1170 (1998), le Conseil a déjà commencé de prendre des mesures concrètes s'inscrivant dans le cadre d'une action plus générale tendant à donner suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général. Il a pris des mesures pour renforcer l'appui apporté aux initiatives régionales et sous-régionales ainsi que pour resserrer les liens de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Il a également pris des mesures pour renforcer l'efficacité des embargos sur les livraisons d'armes imposés par le Conseil. Il s'est également penché sur la nécessité d'appuyer le renforcement des capacités des États africains en matière de maintien de la paix.

Le Conseil engage le Groupe de travail ad hoc à poursuivre ses travaux, conformément à son mandat, et à élaborer à son intention de nouvelles recommandations concrètes, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'endiguer les flux illicites d'armes à destination et à l'intérieur de l'Afrique ainsi que les mesures à prendre pour aider les gouvernements des pays d'accueil en Afrique à maintenir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés et pour renforcer la capacité du Conseil de contrôler les activités qu'il a autorisées, mais qui sont exécutées par des États Membres ou des coalitions d'États Membres.

Le Conseil, reconnaissant que la tâche qui consiste à instaurer la paix et la sécurité en Afrique est un processus continu, continuera à évaluer, tous les deux ans, au niveau des ministres des affaires étrangères, conformément à sa résolution 1170 (1998), les progrès accomplis en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1998/29.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 50.